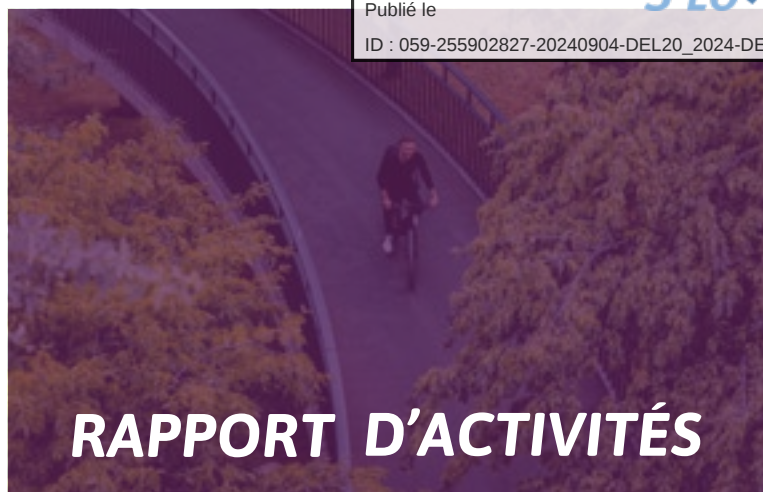


Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 059-255902827-20240904-DEL20\_2024-DE



## RAPPORT D'ACTIVITÉS



# 2023

ANNÉE DE TRANSITION .....



..... DU SMTUS À

SAMBRE  
**Mobilités**

### Retour sur le Millésime 2023

## Une année de transition et de premières réussites !



2023 marque une étape importante pour notre Syndicat Mixte, tant par les transitions réalisées que par celles qui sont amorcées !

En tant que nouveau Président, j'ai l'honneur de vous présenter notre tout premier rapport d'activités, un document fondateur, pédagogique, et presque exhaustif de notre engagement pour la mobilité.

Cette année, nous avons prouvé que notre syndicat œuvre sans relâche pour anticiper et répondre aux défis de la mobilité de demain. Notre vision se concrétise à travers un projet ambitieux, articulé autour de six axes stratégiques visant à améliorer la qualité de vie des 129 000 habitants de notre territoire.

L'un des axes prioritaires est l'amélioration de l'intermodalité grâce

à l'aménagement de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM). Ces infrastructures jouent un rôle majeur dans la coordination des déplacements entre le train, la voiture et les modes doux. L'inauguration et la mise en service du PEM de Maubeuge demeurent l'aboutissement phare de cette année, intégrée dans le développement du pôle gare par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Maubeuge. Ce projet exemplaire en matière de mobilité douce et de transports collectifs contribuera à renforcer l'attractivité de la gare, du réseau de transports publics et de l'agence STIBUS.

2023 a également été marquée par notre engagement pour la modernisation des accès au transport public avec le lancement du dossier billettique. Ce projet essentiel améliorera la connais-

sance de la fréquentation du réseau et facilitera une intégration tarifaire innovante, encourageant ainsi le report modal vers le train.

Dans une démarche participative, j'ai initié l'organisation de notre premier séminaire destiné aux élus. Cet événement a permis d'impliquer activement les décideurs locaux dans l'évolution de notre offre de transport.

Cette année a également été synonyme de transitions multiples : renouvellement des équipes, adoption d'un nouveau régime juridique et fiscal avec un contrat de service public de type marché public et mise en place de nouveaux partenariats. De plus, des modifications statutaires, avec le changement de nom du syndicat mixte et de son identité graphique, ont été réalisées pour mieux incarner notre engagement en faveur des nouvelles mobilités.

Découvrez sans plus attendre les autres réalisations et projets déjà en cours dans ce rapport d'activités.

Bonne lecture à tous !

Bien sincèrement,



**Benoît Courtin**

Président du  
Syndicat Mixte



Cliquez  
pour  
atteindre le  
chapitre

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 059-255902827-20240904-DEL20\_2024-DE

**Présentation du syndicat**  
**pages 5-21**

**Faire**  
**Activité institutionnelle,**  
**principales réalisations**  
**pages 22-31**

**Imaginer**  
**Projet mobilité, PDU, schéma**  
**cyclable et piétonnier**  
**pages 32-43**

**Concevoir**  
**La politique covoiturage**  
**pages 44-47**

**Maintenir**  
**Les infrastructures du syndicat**  
**pages 48-55**

**Réaliser**  
**Les travaux et les aménagements**  
**pages 56-61**

**Projeter**  
**Les projets en cours et à venir**  
**pages 62-67**

**Transporter**  
**Le réseau, l'offre commerciale, le**  
**transport scolaire**  
**pages 68-83**

**Financer**  
**Éléments budgétaires du syndicat**  
**pages 84-93**

**Coopérer**  
**Adhésions et réseau transfrontalier**  
**pages 94-99**

**Rapport d'Activités 2023**  
**du Syndicat Mixte Sambre Mobilités**  
**Publié en juillet 2024**

Rédaction : Syndicat Mixte Sambre Mobilités,  
Crédits Photos : VTC Multimédias (photos aériennes),  
Syndicat Mixte Sambre Mobilités, ADU, Freepik  
Création graphique : ML Communication Maubeuge  
Impression : Imprimerie Roué à Jeumont

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 059-255902827-20240904-DEL20\_2024-DE



# ORGANISER

# #1



# Présentation de **notre syndicat**

## L'histoire de notre syndicat mixte dédié aux Mobilités : du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Sambre d'hier au Syndicat Mixte Sambre Mobilités d'aujourd'hui !

Le 11 mai 1962 est créé le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Sambre (SIBS). Ce syndicat est doté de vocations multiples. La principale compétence est « l'aménagement du Bassin de la Sambre ». Sont alors concernées dix-neuf communes.

Il reçoit alors les compétences de la distribution de l'eau potable, de l'assainissement et la distribution publique de gaz, de l'incinération des ordures ménagères, du chenil intercommunal, des déchetteries... et du transport urbain en 1976.

Le SIBS change plusieurs fois de noms, comme en 1995 où il devient le Syndicat intercommunal à la carte\* du Val de Sambre (SIVS) puis le syndicat mixte à la carte du Val de Sambre en 2000 (SMVS), alors constitué de communes et de la communauté de communes du Val de Sambre. Cette communauté de communes devient l'agglomération Maubeuge Val de Sambre le 28/12/2000.

Cependant, avec les différents transferts de compétences qui sont intervenus jusqu'en 2011, le SMVS n'en garde qu'une : le transport urbain. A ce titre, le SMVS devient un syndicat mixte à vocation unique. Est donc créée en 2013 après arrêté le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).



Au fur et à mesure des années et des nécessités de mutualisation de services publics, le SIBS prend d'autres compétences :

**1964**

La distribution d'eau potable

**1968**

L'assainissement et la distribution publique de gaz

**1976**

Le transport urbain

**1981**

L'incinération des ordures ménagères

**1982**

Le curage des cours d'eaux non domaniaux

**1990**

Le chenil intercommunal

**1991**

Les déchetteries

**1992**

Le contrat d'agglomération et le contrat de rivière Sambre

**2001**

Le contournement de Maubeuge

\* Syndicat à la carte : Exercer des compétences distinctes sur le territoire des différentes communes membres.



Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 059-255902827-20240904-DEL20\_2024-DE

**1962**

**SIBS**

**1995**

**SIVS**

**2000**

**SMVS**

**2013**

**SMTUS**

**2024**

**Sambre  
Mobilités**

Depuis l'arrêté préfectoral du 30 avril 2013, et conformément à ses statuts, le syndicat est compétent pour organiser les transports urbains, assurer l'intégralité de la compétence d'autorité organisatrice de transports urbains en investissement comme en fonctionnement y compris pour toutes les opérations de transports en commun en site propre (TCSP) et de pôle d'échanges intermodaux et tout aménagement concourant au transport collectif ainsi que l'élaboration du plan de déplacements urbains et la mise en œuvre de ses dispositions. Il est également maître d'ouvrage public pour tous les travaux publics relevant de son champ de compétence et peut contracter toute convention ayant pour objet la réalisation de prestations de services avec des personnes non membres dans les conditions prévues par la législation et la jurisprudence en vigueur.

Aujourd'hui, en plus de la gestion courante liée à l'organisation des transports urbains, le syndicat mixte conçoit des projets d'infrastructures, à l'image de la construction du Pôle d'échange multimodal à Maubeuge et à Aulnoye-Aymeries ou bien encore du nouveau siège de la Société Publique Locale des Transports Intercommunaux de la Sambre-Avesnois et de la STIBUS. Depuis 2019, la Loi d'Organisation des

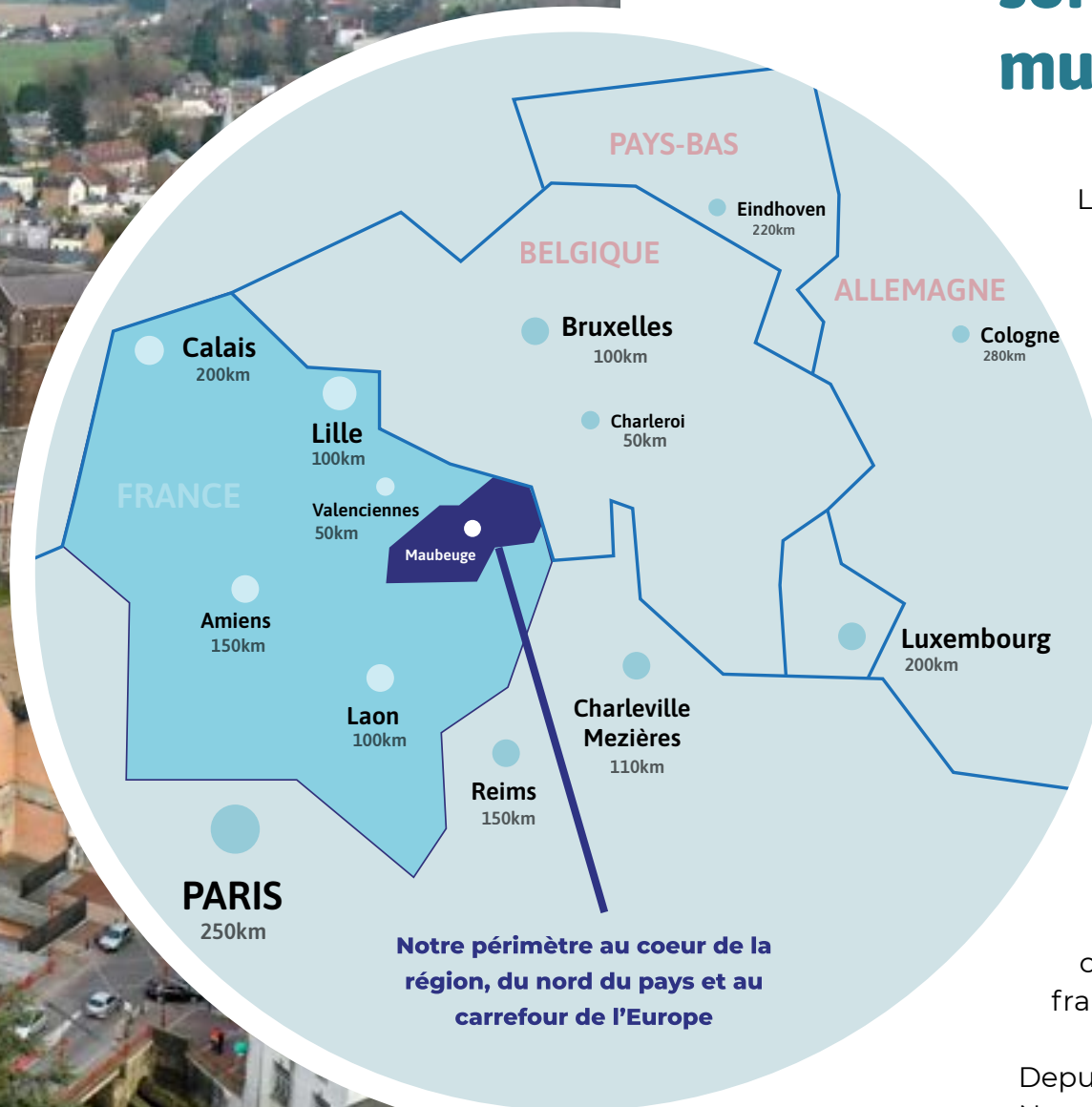
Mobilités a élargi les compétences du syndicat mixte. Ainsi, ce dernier devient AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) et demeure la seule autorité compétente sur son périmètre pour organiser les services de mobilité définis à l'article L. 1231-1-1 du code des transports, à savoir :

- Les services réguliers de transport public de personnes ;
- Les services à la demande de transport public de personnes ;
- Les services de transport scolaire ;
- Les services relatifs aux mobilités actives ;
- Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- Les services de mobilité solidaire.

Enfin, dans les statuts du syndicat mixte, il est précisé que ce dernier « possède l'intégralité de la compétence d'autorité organisatrice de transports urbains en investissement comme en fonctionnement y compris pour toute opérations de transports en commun sur site propre (TCSP) et de pôle d'échanges intermodaux et tout aménagement concourant au transport collectif ainsi que l'élaboration du plan de déplacements urbains et la mise en œuvre de ses dispositions ».

## 45 COMMUNES POUR 129.000 HABITANTS

Entre territoires urbains et ruraux, le ressort territorial du syndicat est linéaire et multipolaire !



Le ressort territorial du SMTUS, devenu depuis Sambre Mobilités, compte 45 communes incluant les 43 communes de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et deux communes indépendantes La Longueville et Hargnies (appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Mormal).

Fort de ses 129 000 habitants, le périmètre du Syndicat Mixte s'est étoffé en 2017 de communes rurales qui forment une couronne peu dense autour des pôles urbains historiques. Le territoire n'est pas uni concentrique comme beaucoup d'agglomérations françaises, mais linéaire et multipolaire.

Depuis la Belgique au nord-est jusqu'à Noyelles-sur-Sambre au sud-ouest, il s'étire sur 30 kilomètres le long de la Sambre et de la voie ferrée qui ont façonné son passé industriel et urbain.

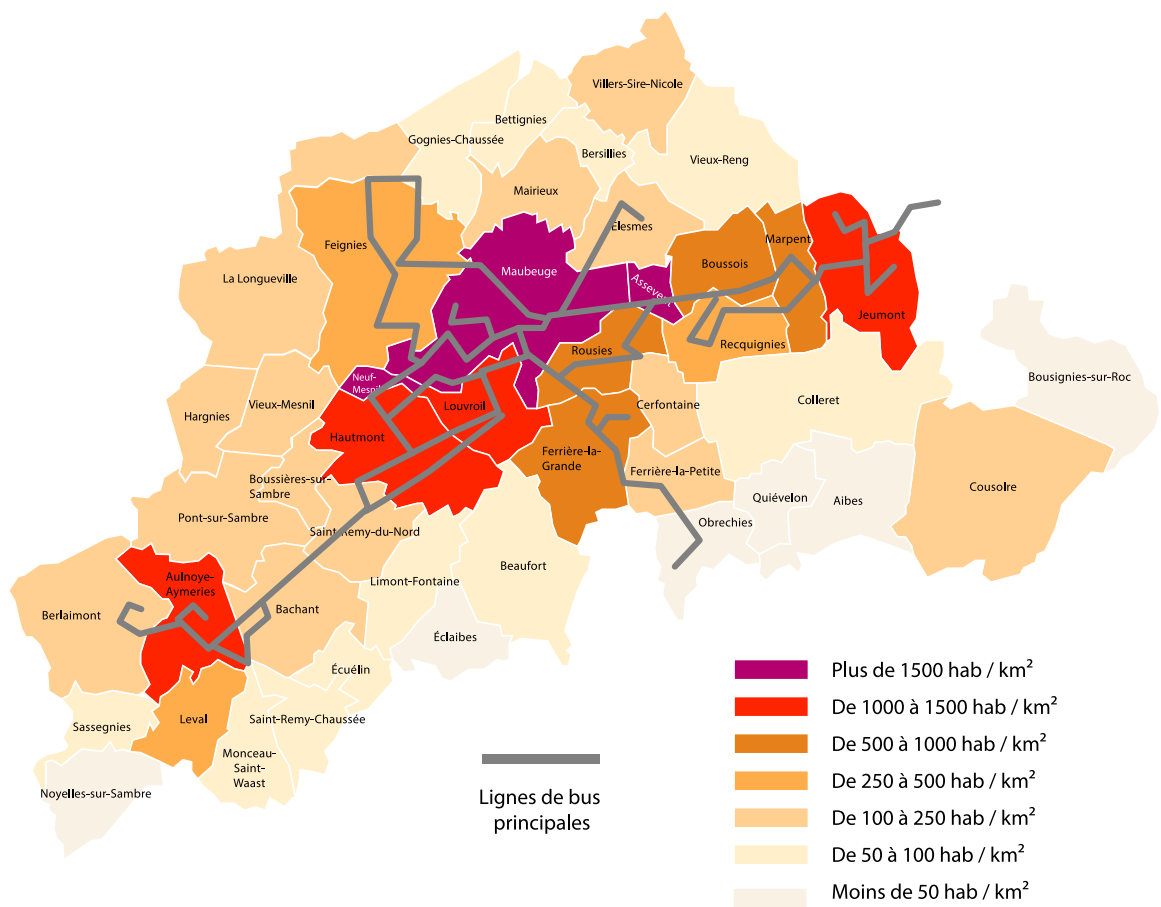
On distingue 3 pôles urbains :

- **Maubeuge-Hautmont-Louvroil**, continuum urbain qui concentre 40% de la population (51 000 hab.) et rayonne sur le territoire
- **Jeumont** (10 000 hab.) qui polarise l'est du ressort territorial
- **Aulnoye-Aymeries** (9 000 hab.) ville centre du secteur sud-ouest un peu excentré.

Feignies (6 900 h.), La Longueville (2 100 h.) et le nord-ouest sont sous l'influence historique de Maubeuge et plus récemment de Valenciennes. Les communes du Nord-Maubeuge regardent Mons tandis que Ferrière-la-Grande (5 300 h.) proche de Maubeuge anime le secteur sud. Cousolre (2 300 hab.) plus discrète et excentrée focalise sa proche couronne rurale.

Le territoire se caractérise aussi par une forte concentration des emplois (40% à Maubeuge et 82% dans 5 communes : Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Jeumont, Hautmont et Feignies), la présence de grandes entreprises (MCA automobile devenu Renault Electricity, Vallourec, Framatome, Areva, Jeumont Electric, Bigard, Ménisiez, etc.) et par des politiques volontaristes dans les quartiers ANRU et NPNRU.

La configuration linéaire et multipolaire du ressort territorial et l'existence d'une frange rurale conditionnent l'organisation et l'évolution des transports et des mobilités. Il s'agit désormais, d'accompagner la revitalisation des pôles urbains historiques et d'apporter aux communes peu denses, des alternatives au « tout voiture ».



NOS 45 COMMUNES

**AIBES ASSEVENT AULNOYE-AYMERIES BACHANT BEAUFORT BERLAIMONT BERSILLIES BETTIGNIES BOUSIGNIES/ROC BOUSSIERES-SUR-SAMBRE BOUSSOIS CERFONTAINE COLLERET COUSOLRE ECLAIBES ECUELIN ÉLESME FEIGNIES FERRIERE-LA-GRANDE FERRIERE-LA-PETITE GOGNIES-CHAUSSEE HARGNIES\* HAUTMONT JEUMONT LA LONGUEVILLE\* LEVAL LIMONT-FONTAINE LOUVROIL MAIRIEUX MARPENT MAUBEUGE MONCEAU-SAINT-WAAST NEUF-MESNIL NOYELLES-SUR-SAMBRE OBRECHIES PONT-SUR-SAMBRE QUIEVELON RECQUIGNIES ROUSIES SAINT-REMY-CHAUSSEE SAINT-REMY-DU-NORD SASSEGNIES VIEUX-MESNIL VIEUX-RENG VILLERS-SIRE-NICOLE**

\* Les communes de Hargnies et La Longueville se situent en dehors de la CAMVS



stibus

La Société Publique Locale des Transports Intercommunaux Sambre-Avesnois (SPLTISA), dont le nom

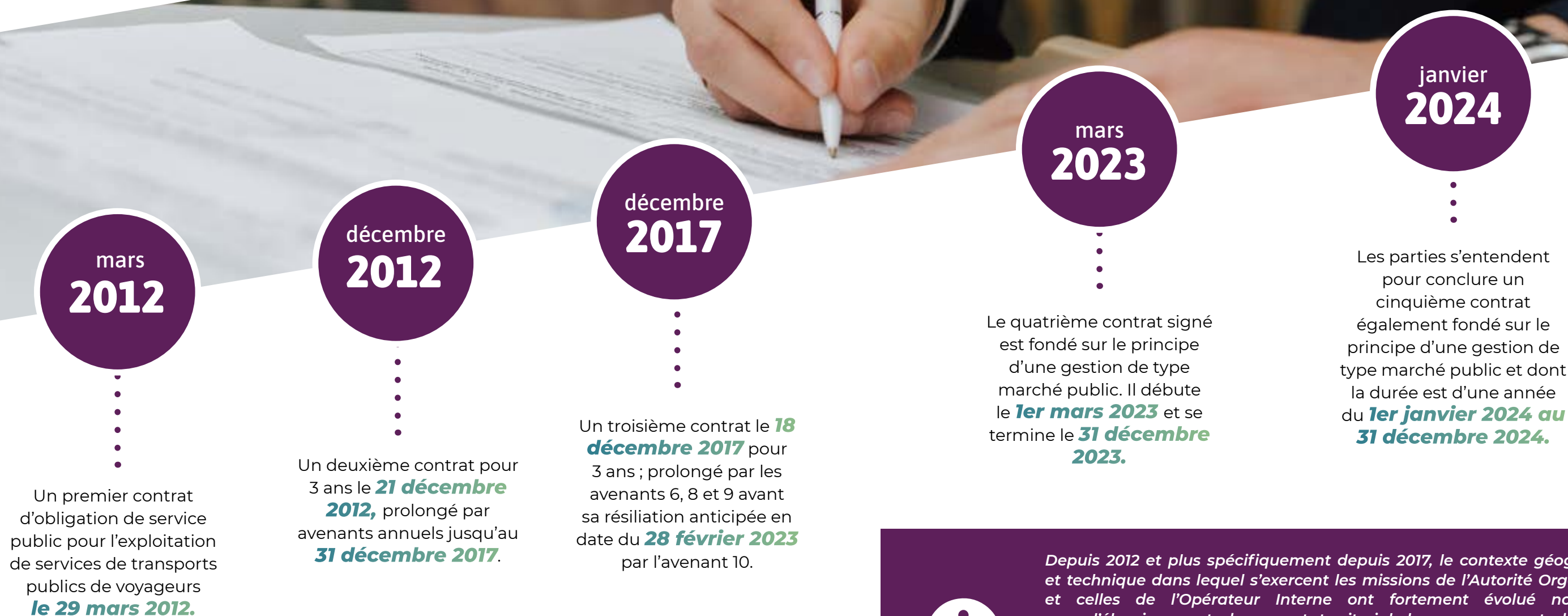
commercial est la STIBUS est l'opérateur désigné par le Syndicat Mixte pour mettre en œuvre son réseau de transport urbain de voyageurs.

Créée le 1er avril 2012 dans le cadre de la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, ces sociétés exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

Elles revêtent la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce et sont composées, par dérogation à l'article L. 225-1 du même code, d'au moins deux actionnaires. C'est le cas puisque le Syndicat Mixte détient 90% des parts de la SPL et la CAMVS 10%.

La société publique locale (forme de société anonyme permet une gestion publique d'un service public à caractère industriel et commercial) répond aux attentes du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre (SMTUS), aujourd'hui Sambre Mobilités pour son réseau de transport urbain de voyageurs.

## Le SMTUS, Autorité Organisatrice des Mobilités, et la SPLTISA, son opérateur Interne, ont signé plusieurs contrats.



**Les trois contrats d'obligation de service public ci-dessus étaient fondés sur le principe d'une gestion par délégation de service public (DSP).**



Depuis 2012 et plus spécifiquement depuis 2017, le contexte géographique et technique dans lequel s'exercent les missions de l'Autorité Organisatrice et celles de l'Opérateur Interne ont fortement évolué notamment avec l'élargissement du ressort territorial, le regroupement des locaux d'exploitation à Louvroil, la reprise complète de la compétence transport scolaire, la création de navettes dites Citadines dans les centres-villes de Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Hautmont, la modification des services de transport à la demande etc.

Depuis la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 donnant notamment des compétences nouvelles aux AOM en matière de mobilités actives, partagées et solidaires et compte tenu des impacts de la crise sanitaire et aujourd'hui de l'inflation, le contexte juridique et financier a également fortement évolué.



Le bureau syndical

Le bureau syndical du SMTUS se compose du Président, de 5 Vice-présidents et d'un conseiller communautaire de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), délégué à la mobilité :

**Benoît COURTIN, Président**

élu à la présidence du SMTUS  
le 30 novembre 2022 | Maire de  
Ferrière-la-Grande

**Pascal CHABOT, 1er Vice-président**

en charge de l'élaboration du Plan de  
Déplacements Urbains et du pilotage des  
actions de mise en œuvre | Maire de AIBES

**Jean-Pierre LEBLANC, 2e Vice-président**

en charge des finances et des budgets |  
Adjoint au Maire de ROUSIES

**Jacques THURETTE, 3e Vice-président**

en charge du suivi des infrastructures et  
équipements | Maire de LEVAL

Le bureau, conformément au règlement intérieur, prépare l'ordre du jour des délibérations proposées à l'examen du Comité Syndical.

**Emmanuelle DELABRE, 4e Vice-présidente**

en charge de l'offre de transport dans  
le ressort territorial du SMTUS | Maire  
d'ECUELIN

**Stéphane LATOUCHE, 5e Vice-président**

en charge de l'accessibilité et des relations  
avec la Communauté de Communes  
du Pays de Mormal sur les questions de  
mobilité | Maire de LA LONGUEVILLE

**Arnaud BEAUQUEL, Conseiller  
Communautaire de la CAMVS, délégué à  
la mobilité**

en charge de la mobilité, du transport  
et de l'accessibilité | Adjoint au Maire de  
JEUMONT

Le comité syndical

Le Comité Syndical du SMTUS est composé de 28 délégués syndicaux titulaires désignés par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Commune de La Longueville et la Commune de Hargnies appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL-DE-SAMBRE

Délégués titulaires

BEAUQUEL Arnaud  
BELAZIZ Grégory  
CHABOT Pascal  
COURTIN Benoît  
DELABRE Emmanuelle  
DELCROIX Dominique  
DEPARIS Thierry  
DUFOUR Stéphane  
DUPONT Claude  
DURIEUX Jean  
GEORGES Hugo  
HANNECART Michel  
KACIMI Fatiha  
LARROQUE Antony  
LEBLANC Jean-Pierre  
LEBRUN Annick  
LEFERME Daniel  
LEMAÎTRE Jean-François  
LEMOINE Martine  
MARET Jean-Claude  
MENISSEZ Claude  
POURBAIX Hervé  
ROSIER Ghislain  
THURETTE Jacques  
VAN CAUWENBERGE Aude  
WALLET Michel

Délégués suppléants

BAUDOUX Bernard  
BOUILLIEZ Alain  
DECAGNY Arnaud  
DELVAUX Jérôme  
DETRAIT Michel  
DEVILLERS Sylvie  
FORIEL Christophe  
FRIART Caroline  
LEBLANC Nicolas  
LEDUC Patrick  
LEFEBVRE Michel  
LOCOCCIOLO Emmanuel  
MONNIER Jean-Pierre  
PAQUE Jeannine  
PETIT Vincent  
PIETTE Fabrice  
REFFAS Naguib  
ROUSSELLE Marie-Paule  
SERPILLON Lucien  
SIMON Jean-Louis  
SULECK Josiane  
WELONEK Aurélie  
WILLOT Didier

COMMUNE DE LA LONGUEVILLE

Délégué titulaire

LATOUCHE Stéphane

Délégué suppléant

DELAPORTE Simon

COMMUNE DE HARGNIES

Délégué titulaire

GERARD Alain

Délégué suppléant

GILBERT José



## Les 5 commissions

### Commission « gratuité des transports scolaires et tarification »

Cette commission se prononce sur les demandes de dérogation d'attribution de la gratuité scolaire et contribue à l'élaboration et l'évolution de la gamme tarifaire. Elle se compose comme suit :

**Président :** Benoît COURTIN

**Vice-présidente :** Emmanuelle DELABRE

**Membres :** M. Pascal CHABOT, M. Daniel LEFERME, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Martine LEMOINE, M. Dominique DELCROIX, M. Michel HANNECART, M. Hervé POURBAIX et M. Simon DELAPORTE.

La commission « gratuité des transports scolaires et tarification » s'est réunie le 30 août 2023 pour instruire et traiter les demandes de dérogation : 49 dossiers sur 53 ont reçu un avis favorable concernant l'attribution dérogatoire et exceptionnelle de prise en charge de leur transport.

### Commission « transport et accessibilité »

Cette commission a pour rôle d'assurer le suivi politique et la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Elle se compose comme suit :

**Président :** Benoît COURTIN

**Vice-présidente :** Emmanuelle DELABRE

**Membres :** M. Claude DUPONT, M. Daniel LEFERME, M. Hugo GEORGES, M. Jacques THURETTE, M. Michel HANNECART, M. Hervé POURBAIX, M. Simon DELAPORTE et M. Stéphane LATOUCHE.

### Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Elle se compose comme suit :

**Président :** Benoît COURTIN

**Membres titulaires :** M. Jacques THURETTE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Ghislain ROSIER, M. Jean-Pierre LEBLANC, M. Dominique DELCROIX

**Membres suppléants :** M. Jean-Claude MARET, M. Hugo GEORGES, M. Daniel LEFERME, Mme Emmanuelle DELABRE et Mme Annick LEBRUN.

### Comité des partenaires

Prévu par la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités, le comité des partenaires a été approuvé et constitué par délibération du Comité syndical en date du 21 octobre 2021. Il a pour rôle de favoriser le dialogue entre les acteurs de la mobilité afin de mieux définir la politique de mobilité de l'autorité organisatrice. Son rôle est purement consultatif et doit se réunir une fois par an et obligatoirement :

- Avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité ;
- Avant toute évolution substantielle de la politique tarifaire ;
- Sur la qualité des services ;
- Sur l'information des usagers mise en place ;
- Avant toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité ;
- Avant l'adoption du document de planification qu'élabore l'autorité organisatrice de la mobilité.

Il est composé de 4 collèges qui se composent comme suit :

### Collège d'élus

**Président du Syndicat Mixte :** Benoît COURTIN

**Les 5 Vice-présidents du Syndicat Mixte :** M. Pascal CHABOT, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Emmanuelle DELABRE, M. Jacques THURETTE, M. Stéphane LATOUCHE

**Délégué du Syndicat Mixte, conseiller communautaire de la CAMVS à la mobilité, aux transports et à l'accessibilité :** M. Arnaud BEAUQUEL.

## Collège de représentants des employeurs

**Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie :** Mme Florence DELVALLEE membre titulaire de la CCI Grand Hainaut

**Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.**

**Un représentant du MEDEF local :** M. Philippe LORBAN, Président

**Un représentant de l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire :** M. Marc GOUJARD Mandataire UDES SAMBRE AVESNOIS.

## Collège de représentants des associations d'usagers ou d'habitants

**Un représentant de l'association locale Droit au Vélo (ADAV) :** M. Michel ANCEAU Directeur régional LILLE assisté par un correspondant local M. Didier MAUFROID.

**Un représentant d'une association du monde du handicap :** M. Rodriguo LUPO Président AEC (titulaire) et M. Jacques MEUTEUR Président APEI Maubeuge.

**Un représentant de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) :** M. Gilles LAURENT Président de l'Union des voyageurs de Nord et de la FNAUT HDF.

**Un représentant de l'association d'insertion SYNERGIE d'Aulnoye-Aymeries :** M. Nabyl MANNA Responsable Mobilité assisté par M. BEROUDIAUX, directeur de l'association.

**Un représentant de l'association « Consommation Logement et Cadre de Vie » :** Mme Marie-France LOMBARD Présidente de l'association locale de Maubeuge.

## Collège de 5 représentants d'habitants du ressort territorial :

Mme BAK Bruna, M. BARBIER Olivier, M. CARLIER Jean-Claude, M. JEANARD Alan, M. POL Maxime.

Le comité des partenaires s'est réuni le 29 novembre (absence de quorum) et a été reprogrammé le 4 décembre

Les différents points présentés étaient les suivants :

- Qui fait quoi en Val de Sambre pour le transport public de voyageurs ?
- Le nouveau contrat 2024
- Le SMTUS, c'est quoi ?
- Les compétences du SMTUS
- Le ressort territorial
- L'offre de transport : le réseau STIBUS

## Comité de pilotage du Plan de Déplacements Urbains

Ce comité a pour rôle de suivre et d'animer le PDU auprès des partenaires institutionnels et sur l'ensemble du territoire.

Le comité est présidé par M. Benoît COURTIN, Président du Syndicat et se compose comme suit :

### Membres à voix délibératives

#### Le SMTUS

M. le Président du SMTUS ou son représentant, les membres du bureau syndical.

#### La CAMVS

M. le Président ou son représentant

#### Le SCOT

M. le Président ou son représentant

#### Le Conseil Régional Hauts-de-France

M. le Président ou son représentant

#### Le Conseil Départemental du Nord

M. le Président ou son représentant

#### Le Conseil de Développement

M. le Président ou son représentant

### Membres à voix consultatives

L'assistance-conseil (ADU)

Les agents du SMTUS en charge de ce dossier

Le représentant de la Société Publique Locale SPLTISA

Les agents de la CAMVS notamment des services en charge de l'aménagement de l'espace

Le ou les bureau(x) d'étude(s) et maîtres d'œuvre.



Le comité s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2023 :

- **Le 28 juin** pour présenter l'état d'avancement des actions du Plan de Déplacements Urbains.
- **Le 4 octobre**, pour présenter l'état d'avancement des actions placés sous sa responsabilité dans le plan d'actions du PDU par chaque maître d'œuvre.

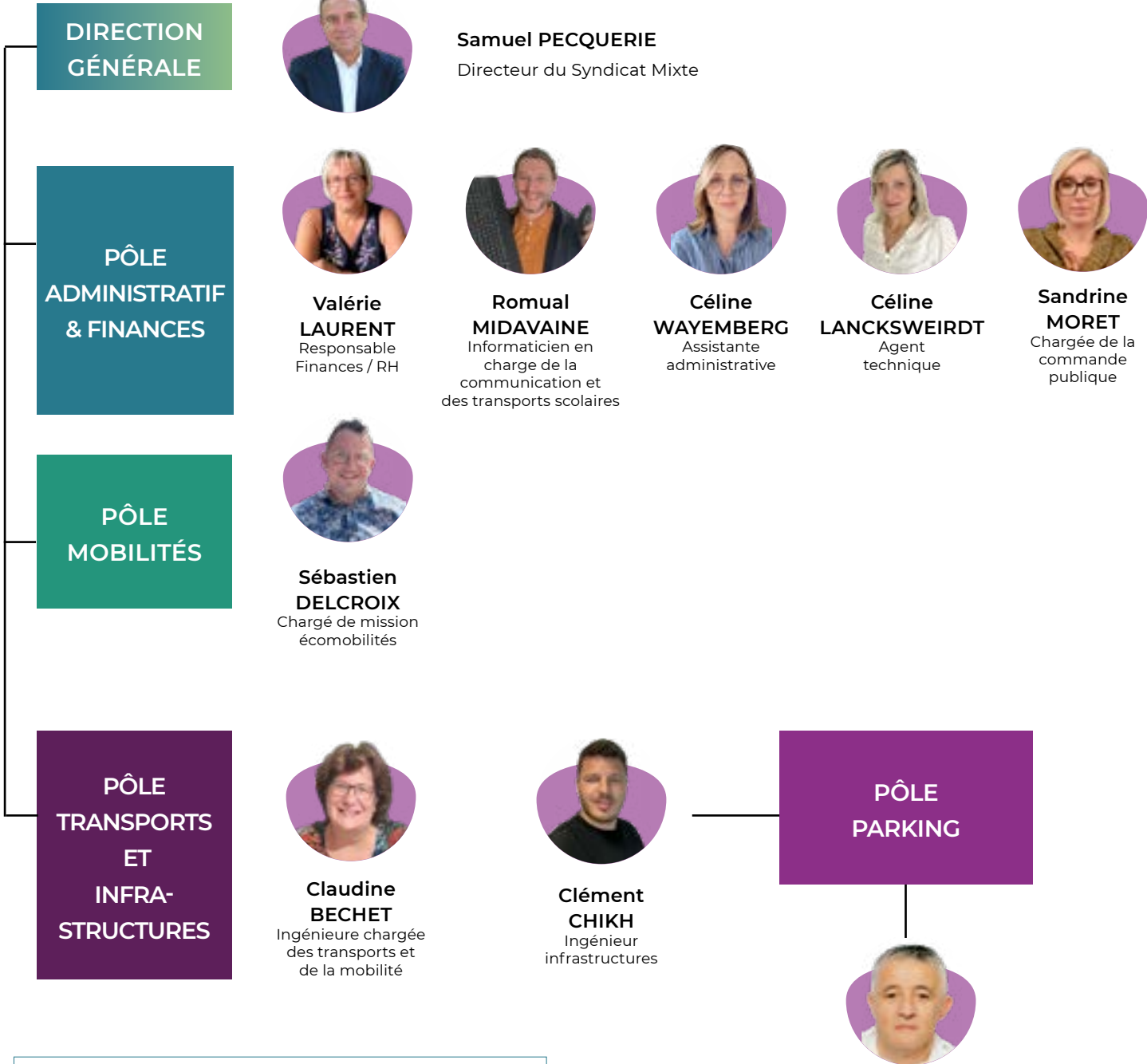


## Nos ressources humaines

La gestion quotidienne du syndicat mixte Sambre Mobilités est assurée par une équipe de 11 personnes organisée en 3 pôles, sous la direction de M. Samuel PECQUERIE.

Le 1er juin 2023 à la suite du départ en retraite de Monsieur Jacques THIBAUX qui assurait la direction du SMTUS en qualité d'expert administratif, juridique et financier, Monsieur Samuel PECQUERIE, auparavant Directeur Général des Services de la Ville de JEUMONT, a rejoint le syndicat, par le biais d'une mutation pour intégrer notre Autorité Organisatrice de la Mobilité en qualité de Directeur du Syndicat Mixte.

Un autre agent a intégré le SMTUS au cours de cet exercice 2023, à savoir, Monsieur Sébastien DELCROIX qui officiait jusqu'au 30 avril 2023 comme chef de cabinet à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et qui nous a rejoint le 2 mai 2023, par voie de mutation, comme chargé de mission écomobilités. Ce poste a été créé afin de répondre aux enjeux de la LOM de décembre 2019.





- 9 fonctionnaires,
- 3 contractuels permanents



- Moyenne d'âge : 52 ans et 4 mois



- 4 agents de catégorie A
- 8 agents de catégorie C



- 5 Adjoints techniques
- 3 Adjoints administratifs
- 1 Attaché principal
- 1 Attaché
- 1 Ingénieur en chef
- 1 Ingénieur



### Nos pistes de travail pour 2024

- L'élargissement et la mise à jour du RIFSEEP,
- L'instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS),
- L'autorisation du recrutement d'agents contractuels de remplacement,
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités
- La mise en place des 1607 heures annuelles de travail conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019,
- La mise en place du télé travail,
- La révision de la délibération du Compte Epargne Temps.

# FAIRIE

# #2



Les délibérations

En 2023, le bureau syndical s'est réuni 6 fois pour procéder à la préparation des ordres du jour des différents comités syndicaux ainsi que l'examen des projets de délibérations préalablement au vote des différents comités syndicaux.

En 2023, le comité syndical s'est réuni 6 fois et a procédé à l'examen de 40 projets de délibérations.

7 février  
22 mars  
4 avril  
16 mai  
27 septembre  
29 novembre



14 février  
29 mars  
12 avril  
30 mai  
4 octobre  
11 décembre

Les principales délibérations de 2023

| Date du comité | Objet de la délibération                                                                                                                                                                               |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14/02/2023     | Nouveau contrat 2023 d'obligation de service public de type marché public avec la SPLTISA pour la période du 1er mars au 31 décembre 2023.                                                             |
| 29/03/2023     | Hauts-de-France Mobilités - Modification statutaire du 30 janvier 2022                                                                                                                                 |
| 12/04/2023     | Finances - Adoption du budget primitif 2023                                                                                                                                                            |
| 12/04/2023     | Protocole d'accord transactionnel relatif à la prise en charge des travaux réparatoires du PEM de Maubeuge                                                                                             |
| 12/04/2023     | Convention entre le SMTUS et la Région des Hauts-de-France relative au financement de la gratuité du transport scolaire des lycéens urbains sur le périmètre du SMTUS de septembre 2022 à juillet 2023 |
| 12/04/2023     | Transport des lycéens : financement du transport scolaire des lycéens ayant droit à la gratuité pour l'année 2023-participation de la CAMVS                                                            |

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 059-255902827-20240904-DEL20\_2024-DE



|            |                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 04/10/2023 | Représentation du SMTUS au sein des organismes extérieurs : désignation des représentants ou délégués auprès du GART, de l'ADU, d'AGIR et du Syndicat Hauts-de-France MOBILITES                                                                        |
| 04/10/2023 | Approbation des statuts révisés du 19 juin 2023 du Syndicat Mixte Hauts-de-France MOBILITES                                                                                                                                                            |
| 04/10/2023 | Demande de subvention INTERREG pour la réalisation d'un pôle de rabattement multimodal transfrontalier à Bettignies.                                                                                                                                   |
| 04/10/2023 | Transfert d'une maîtrise d'ouvrage entre le SMTUS et la CAMVS pour la réalisation de travaux relatifs à la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites d'arrêts de bus lors de travaux de voirie rue Marx Dormoy à Jeumont |
| 04/10/2023 | Rapport du délégataire SPLTISA pour l'année 2022                                                                                                                                                                                                       |
| 11/12/2023 | Adhésion à l'association "Club des Villes & Territoires Cyclables et Marchables"                                                                                                                                                                       |
| 11/12/2023 | Modifications statutaires - changement de nom du Syndicat                                                                                                                                                                                              |
| 11/12/2023 | Nouveau contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de transport publics de voyageurs et de services de mobilité dans le ressort territorial du SMTUS pour l'année 2024,                                                                |
| 11/12/2023 | Présentation Rapport Social Unique 2022                                                                                                                                                                                                                |
| 11/12/2023 | Demande de financement FEDER pour la création et l'aménagement de la phase 3 du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries.                                                                                                                         |
| 11/12/2023 | Signature par le SMTUS de l'avenant 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) – Opération de revitalisation du territoire de Maubeuge qui établit le déploiement du programme de la convention ACV pour la période 2023-2026    |



L'intégralité des délibérations est disponible sur notre site internet : [www.sambre-mobilités.fr](http://www.sambre-mobilités.fr)  
Pour y accéder, scannez le QR code



## Les délégations du Président

**Conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2022 et à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, M. le Président a reçu délégation de l'assemblée pour faciliter le fonctionnement du syndicat mixte. Il est à ce titre chargé, pour la durée de son mandat de prendre toute décision dans plusieurs domaines.**



les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat, sans plafonnement financier.

### **Au titre des emprunts et opérations financières utiles à la gestion des emprunts**

Dans le cadre des emprunts, le Président pourra, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, négocier et ouvrir une ligne de trésorerie, réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

### **Au titre de la commande publique et des marchés publics**

Le Président pourra prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services, de travaux et de maîtrise d'œuvre quel que soit

### **Au titre des délégations diverses**

De décider de la conclusion et de la révision des louages de choses, de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, de fixer le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés, d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui et enfin de régler

leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants sous réserves d'un avis favorable de la CAO si elle est compétente. La liste des marchés contractés par le syndicat mixte est disponible sur son site internet.

### **Au titre des autorisations d'occupation des sols**

Il pourra signer et déposer auprès des services instructeurs compétents, l'ensemble des pièces relatives aux dossiers de demande d'autorisations d'occupation des sols et certificats

d'urbanisme délivrés au titre du Livre IV du Code de l'Urbanisme.

### **Au titre des actes de conventions foncières**

Il pourra signer l'ensemble des pièces permettant au syndicat mixte de mener ses opérations sur le domaine d'autrui en application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) notamment les conventions de superposition, d'affectations, de gestion, d'occupation temporaire des domaines publics et privés et les locations d'emprises foncières.



**L'intégralité des informations sur les décisions prises en vertu des pouvoirs délégués est disponible sur notre site internet, rubrique procès verbaux.**

**Pour y accéder, scannez le QR code.**



## Règlement intérieur du Syndicat

Un règlement intérieur propre au syndicat mixte a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du comité syndical dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce cadre, ce règlement a fait l'objet d'une délibération en date du 22 mars 2022, accessible sur [www.sambre-mobilités.fr](http://www.sambre-mobilités.fr)





ÉVOLUTION  
CHANGEMENT  
HISTOIRE  
MOBILITÉS  
NOUVEAUTÉ  
TRANSITION  
SIGNATURE  
GESTION  
VISITE  
SERVICE  
SOLIDARITE  
SECURITE  
TRANSPORT

## JANVIER



- **Passage de témoin** entre l'ancien Président Jean DURIEUX et le nouveau Président Benoît COURTIN

## MARS



- **Le relèvement du versement mobilité de 1,8 % à 2%** et le non-paiement de la TVA dès le 1<sup>er</sup> mars compte tenu de notre changement de régime. Depuis cette date nous sommes devenus exploitant fiscal du transport.

## FÉVRIER



- **Changement historique du mode d'exploitation** du réseau en passant de la DSP, qui existait depuis la création du transport urbains en Sambre en 1979, en un nouveau régime juridique : celui des marchés publics. Initié par l'ancienne direction, le but de ce travail était de faire économiser au SMTUS par une optimisation de la TVA validée par les services fiscaux dans le cadre d'un rescrit une somme moyenne en année pleine de 600.000 €
- **Signature du nouveau contrat 2023** d'obligation de service public de type marché avec la SPLTSA.

### AVRIL



- **Signature du protocole transactionnel** avec le cabinet Verdi permettant la prise en charge par ces derniers des quelques 730.000€ de travaux complémentaires pour l'adaptation des girations et des quais afin que le PEM soit pleinement opérationnel et fonctionnel.

### JUIN



- **COTECH-COPIL de suivi du PDU** en présence du Vice-président du Conseil Régional Hauts-de-France.
- **Partenariat avec l'entreprise LORBAN et la ville d'Hautmont** pour sécuriser la flotte durant les épisodes d'émeutes.

### MAI



- **Fin de mission** de Jacques THIBAUD, ancien Directeur Général.

### JUILLET-AOÛT



- **Commission « gratuité des transports scolaires et tarification »** qui a permis l'attribution dérogatoire et exceptionnelle de prise en charge des transports scolaires pour 49 élèves.
- **Comportement exemplaire d'Emmanuel CUVELIER** chauffeur de bus de la STIBUS qui a prévenu les secours lors du dramatique accident survenu le 10 août dernier à Louvroil. A travers lui c'est l'ensemble des chauffeurs que nous pouvons remercier pour leur professionnalisme.

### SEPTEMBRE



- **Mise en service du Pôle d'Echanges Multimodal** de Maubeuge.
- **Transfert de la gestion comptable** du SMTUS vers le service de Gestion d'Avesnes-sur-Helpe.
- **Visite de l'agence et du réseau d'Arras** + découverte système de billetterie

**Inauguration du PEM** de Maubeuge et organisation du premier **Village des mobilités**.

- **Gratuité du réseau** STIBUS durant une semaine.

### OCTOBRE



Participations aux **Rencontres Nationales du Transport Public** à Clermont Ferrand.

### DÉCEMBRE



**Organisation d'un comité des partenaires** dédié à l'engagement du nouveau contrat d'obligation de service public mais également à la modification statutaire du syndicat (changement de dénomination sociale).

### NOVEMBRE



- **Premier séminaire** consacré à la présentation de l'étude financière rétrospective et prospective du cabinet KLOPFER et au travail sur la nouvelle offre avec la SPLTISA et l'assistance technique KEOLIS.
- **Mise en place d'une brigade de sécurisation** dans les transports en commun.
- **Visite de Mme La Sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe** Hélène DEMOLOMBE-TOBIE.

# IMAGINER

# #3





### AXE 1 UN RÉSEAU RÉADAPTÉ AUX CENTRALITÉS ET AU MONDE RURAL

Cet axe a pour but, d'accompagner la reconquête des cœurs de ville, d'adapter l'offre de mobilité pour mieux desservir les communes rurales. D'expérimenter des lignes flexibles pour desservir les zones d'activités et les pôles générateurs aux horaires décalés. D'intégrer l'axe ferroviaire Aulnoye-Aymeries / Maubeuge / Jeumont à l'offre de bus et améliorer les connexions avec la Belgique

### AXE 2 UN RÉSEAU INTERMODAL ET CONNECTÉ

L'ambition ici est de digitaliser la billetterie et les services de vente, en lien direct avec la carte régionale inter et multimodale PASS-PASS. De créer un guichet unique « des mobilités » et d'améliorer l'intermodalité par l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux ferroviaires mais aussi ruraux.

### AXE 3 UN RÉSEAU ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

Plusieurs actions concrètes sont programmées et notamment le fait de communiquer de façon offensive et multimodale, de murir les réflexions sur la gratuité du transport, de rendre la tarification plus attractive, de contribuer aux mobilités solidaires, de persévérer à rendre le réseau accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) et à dynamiser l'image et l'attractivité du réseau

### AXE 4 UN RÉSEAU TOURNÉ VERS LES MOBILITÉS ACTIVES ET PARTAGÉES

Concrètement, cet axe de travail va permettre la mise en œuvre des actions du schéma directeur cyclable et piétonnier, de stimuler l'usage des modes alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture (mobilités partagées)

### AXE 5 UN RÉSEAU QUI ASSUME LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il a pour but de choisir l'énergie propre des bus de demain (électrique, hydrogène, gaz, bio gaz), d'encourager l'utilisation de véhicules à énergies propres

### AXE 6 UN RÉSEAU QUI PREND EN COMPTE LES AUTRES MOBILITÉS

On retrouve ici, dans ce dernier axe, une ambition majeure et partagée celle d'une offre ferroviaire forte permettant de révéler le potentiel « mobilité » de la Sambre, d'intégrer la mobilité dans la planification urbaine et d'organiser durablement le transport de marchandises.

## Notre projet « Mobilité de demain »

### Un projet nécessaire pour répondre aux enjeux climatiques, sociaux et économiques !

Le document intitulé « Le projet mobilité de demain » vise à présenter plusieurs axes de travail essentiels pour développer la mobilité au sein du périmètre d'action du syndicat mixte. En réponse à une demande croissante de solutions de transport efficaces et durables, ces axes ont pour objectif de répondre aux besoins de déplacement des habitants, d'optimiser les infrastructures existantes et de proposer de nouvelles solutions innovantes en matière de mobilité.

Après une brève présentation de notre territoire et de notre offre de transport actuelle, ce document, validé le 7 décembre 2021, se structure autour de six axes principaux. Chacun de ces axes est détaillé avec des propositions concrètes et des objectifs clairs, pour guider les actions à entreprendre dans les prochaines années. Ensemble, ces axes forment une feuille de route ambitieuse pour faire de notre territoire un modèle de mobilité durable et intelligente. C'est le sens de ce projet !



L'intégralité  
du projet  
est en ligne  
sur [sambre-  
mobilités.fr](https://sambre-mobilités.fr)

# Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

**Le Plan de Déplacements Urbains du Syndicat Mixte traduit les ambitions pour un territoire mobile, accessible qui souhaite s'affirmer au sein des réseaux Nord-Européens et proposer une offre de mobilité attractive.**

## Le PDU, qu'est-ce-que c'est ?

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil de planification de la mobilité sur le territoire du Syndicat Mixte. Il définit les principes d'organisation des transports et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Il intègre les enjeux de la protection de l'environnement et articule développement urbain et mobilité.

## L'état des lieux du PDU

### Les principaux constats

- **126 722 habitants** en 2013
- Une population **vieillissante**
- Une accentuation du phénomène de **para-urbanisation et d'étalement urbain**.  
*Les revenus les plus faibles concentrés dans les pôles urbains ; les revenus les plus élevés dispersés dans les petites communes périphériques. 58% des actifs travaillant sur le territoire y résident*
- **Une offre ferroviaire incomplète** avec Lille, Valenciennes et l'Avesnois ; inexistante avec la Belgique.
- Un manque de continuités **cyclables**
- La **marche** peu valorisée.
- Un **réseau viaire bien maillé** mais **peu lisible**.
- Une **population immobile plus importante que sur l'ensemble** de la Région : 15,6 % de la population sambrienne. 23% des ménages sont dénués de véhicules



## Quelques chiffres

- La voiture : **69% des déplacements** par jour (taux le plus élevé dans la région)
- La marche : **24% des déplacements** par jour (inférieur à la moyenne régionale)
- Les transports en commun : **5% des déplacements** par jour
- Le vélo : **1% des déplacements** par jour.
- **25%** des déplacements sont **récurrents** (Domicile-Travail et Domicile-études).
- **29%** des déplacements font **moins de 1 kilomètre**
- **52% moins de 2 kilomètres.**
- **63% des déplacements de moins de 3 kms** sont effectués **en voiture**.

## Les défis du PDU pour 2027



- **Connecter le territoire à des réseaux régionaux, nationaux et européens**, pour le déplacement des personnes et des marchandises.
- **Permettre à tout habitant de se déplacer facilement**, quel que soit son lieu d'habitation, ses moyens et son handicap.
- **Mettre en valeur l'attractivité touristique** du territoire.
- Créer un **juste équilibre entre la « voiture solo » et les autres modes de déplacement** (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, ...).

# Le plan d'actions du PDU

**Le Plan d'action du PDU se traduit par 5 objectifs ambitieux complémentaires et interdépendants développés autour de 15 actions !**

1

## FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE PAR UNE OFFRE DYNAMIQUE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

Utilisés seuls ou en complémentarité d'autres modes de déplacement, les transports collectifs sont capables de répondre à une multiplicité de besoins individuels, qu'il s'agisse de courtes ou de longues distances, de déplacements quotidiens ou occasionnels. Ils constituent, à ce titre, une plus-value pour le territoire et une force d'attractivité lorsqu'ils sont adaptés aux besoins de la société. Ce premier objectif du PDU ambitionne donc d'entamer le processus d'une nouvelle configuration de la mobilité sur le territoire sambrien, en vue de s'inscrire au sein de la politique régionale de mobilité durable, grâce à une offre attractive en transports en commun.

2

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AVEC DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE MOBILITÉ

Historiquement, les activités industrielles et les pôles urbains du territoire s'étaient étoffés le long de la Sambre et des voies de chemin de fer. Ces voies

sont désormais délaissées au profit de la voiture individuelle et du fret routier. Toutefois, les préoccupations et incitations actuelles en matière de protection de l'environnement, ainsi que l'augmentation des coûts des modes routiers, tendent à faire évoluer les pratiques de planification urbaine et de développement économique. C'est à travers son 2<sup>nd</sup> objectif que le PDU de la Sambre entend soutenir une gestion durable de son urbanisation et proposer de nouvelles opportunités de transport en se saisissant de son potentiel ferré et fluvial.

3

## VALORISER LE CADRE DE VIE PAR LES MOBILITÉS ACTIVES ET DÉCARBONNÉES

La voiture est prédominante sur le territoire, y compris pour les déplacements de courtes distances. Le défi de ce troisième objectif du PDU est de rééquilibrer les différents modes de déplacement, afin que les modes actifs (piéton et cyclable) trouvent davantage leur place en complément des transports en commun, mais aussi afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques. Ce bouleversement des habitudes des habitants a pour objectif de redynamiser les espaces publics et les centres villes, de valoriser

4

## PROMOUVOIR UN USAGE INTELLIGENT DE LA ROUTE

le cadre de vie et de permettre à tous les citoyens de se déplacer aisément. Ainsi, par-delà la question de la mobilité, l'enjeu consiste à rendre les rues « habitables »

La zone de pertinence des transports en commun et des mobilités actives reste limitée, en particulier du fait des coûts qu'ils représentent, des espaces desservis et de la multiplicité des besoins individuels. Les innovations autour de la voiture sont quant à elles une réalité à prendre en compte : la voiture connectée, voire automatique, pourrait changer les comportements d'achat et d'usage de l'automobile. Ce contexte exige que les politiques publiques anticipent les évolutions de la mobilité et qu'elles se penchent sur l'optimisation de l'usage de la voiture ; ce que vise le territoire sambrien à travers ce quatrième objectif du PDU

5

## FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

La mobilité est un domaine structurant de notre société, dans la mesure où le déplacement représente la capacité à s'intégrer dans une vie sociale. A ce titre, la mobilité doit être un droit à la portée de tous. Aussi, ce cinquième objectif du PDU de la Sambre projette de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que tous les individus puissent circuler facilement sur le territoire, quel que soit leur catégorie sociale, leur motif de déplacement ou leur handicap. Il s'agit

à la fois de lutter contre la sédentarité et l'exclusion sociale, et de concevoir les espaces de mobilité comme des vecteurs de lien social et de dynamisme socio-économique.

## LE PDU : Aujourd'hui et demain !

En 2023, un premier Comité de pilotage s'est réuni au second semestre de l'année afin d'établir un bilan des premières actions menées dans le cadre de ce plan de déplacements. Plusieurs partenaires ont pu présenter l'avancée de leurs actions. Cette étape a permis de recentrer les objectifs du syndicat mixte concernant le PDU.

35 actions du PDU sur les 59 au total relève de la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. A ce jour, 28 actions du syndicat sont terminées, engagées ou vont rapidement pouvoir être engagées grâce à l'embauche d'un chargé de mission écomobilité.

Dans ce cadre, et afin de proposer une synthèse précise du bilan à mi-parcours, le Syndicat travail en collaboration avec l'agence de développement de l'urbanisme (ADU) dans le cadre d'une mission permettant d'analyser et de proposer un point d'étape précis, essentiel au suivi et à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain.

L'année 2024 permettra de réaliser le bilan à mi-parcours et de vérifier le degré de compatibilité du PDU avec le PDM Plan de Mobilité introduit par la Loi d'Orientation des Mobilités.

## Le Schéma Cyclable et Piétonnier



### Un véritable outil de planification pour le développement du vélo et de la marche !

Autrement appelé, Schéma Directeur des Modes Actifs, ce document est avant tout un outil de programmation et de planification permettant à la collectivité de définir une politique d'aménagement et de programmer ses investissements dans un plan pluriannuel.

Il a pour vocation de donner un cadre structurant et de cohérence pour décliner les politiques de déplacements, en particulier cyclables et piétonnes à l'échelle du ressort territorial du syndicat mixte. Il définit une stratégie politique de développement de l'usage du vélo et de la marche, comportant

le développement des itinéraires mais traitant également tout ce qui favorise la pratique de ces modes de déplacements, à savoir le stationnement, les services, les évènementiels, etc.

Son adoption, en octobre 2021, a permis de transformer le diagnostic en programme d'actions et le programme d'actions en Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Dans ce cadre, le syndicat mixte vient de recruter un chargé de mission Ecomobilité pour la mise en œuvre très concrète de ce schéma ambitieux.



L'idée poursuivie est de permettre le développement d'un système vélo et marche territorial complet et cohérent par le biais de 2 axes stratégiques majeurs :

- 1 DÉVELOPPER UNE CULTURE " VÉLO ET MARCHÉ "** en démystifiant et en encourageant la pratique du vélo et de la marche à des fins utilitaires : Intégrer spontanément la marche et le vélo dans son quotidien, rassurer, former et accompagner.
- 2 Identifier et développer UN RÉSEAU UTILITAIRE CYCLABLES ET PIÉTONNIERS** (Matérialiser des itinéraires utilitaires complémentaires au réseau touristique existant : EV3, V31)



## Les 5 grandes orientations du plan d'actions

1

### GOUVERNANCE

Structurer la gouvernance pour impulser, coordonner et gérer les actions : avec notamment le recrutement d'un chargé de mission mobilités actives, la création d'un guichet unique – maison du vélo et l'identification des compétences et la recherche des financements.

2

### POURSUITE

Poursuivre les projets et les démarches en cours : avec l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux, des Pôles d'Echanges Ruraux, des liaisons cyclables – projets de voiries, du réseau Points Nœuds et en soutenant des initiatives déjà en cours.

3

### SYSTÈME VÉLO MARCHÉ

Soutenir la mise en œuvre des « systèmes vélo et/ ou marche » d'organismes pilotes volontaires : assistance conseil, mise en place de services, d'aide à l'achat d'un vélo, pédibus et vélobus et formations de remise en selle et réparation.

4

### CRÉATION RÉSEAU

Développer un réseau utilitaire, en profitant des opportunités de travaux et en proposant l'aménagement de grands axes : automatiser la prise en compte de la marche et du vélo avec notamment les gestionnaires de voirie, les acteurs du territoire, saisir les opportunités de travaux, aménagement d'apaisement des circulations et de traitement des points noirs pour sécuriser le parcours des cyclistes et des piétons au quotidien.

5

### SUIVI ET ÉVALUATION

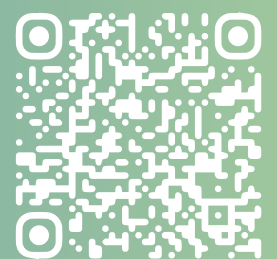
Suivre et évaluer le schéma directeur cyclable et piétonnier et les actions du schéma directeur.



i

L'ensemble des pièces du Schéma Directeur Cyclable et piétonnier du syndicat mixte est consultable en ligne sur [www.sambre-mobilités.fr](http://www.sambre-mobilités.fr)

Pour y accéder, scannez le QR code :



# CONCEVOIR

# #4





# Une étude pour le covoiturage

**En collaboration avec le cabinet ECOV, une étude sur le co-voiturage a été lancée pour permettre l'engagement d'une opération et d'une ligne en 2024.**

### Définition

Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel avec un (ou plusieurs) passager(s) pour effectuer tout ou partie d'un trajet initialement prévu par le conducteur. La pratique ne doit pas être rémunérée en dehors du partage des frais de déplacement.

Il faut distinguer le covoiturage du transport public, qu'il s'agisse du transport public collectif (transport en commun) ou du transport public particulier (taxi et VTC). On parle de covoiturage courte distance pour les déplacements inférieurs à 80km et de covoiturage longue distance pour ceux supérieurs à 80 km.

### Une étude auprès d'ECOV

Le Syndicat Mixte a sollicité ECOV pour une étude de faisabilité de

lignes de covoiturage sur son ressort territorial composé de 45 communes, en complément d'une étude similaire menée sur le périmètre du SCOT de l'Avesnois. Afin de compléter l'offre de transports collectifs sur le territoire ciblé, notamment dans les zones rurales et peu denses, le syndicat mixte a pour ambition de développer une ligne de covoiturage spontanée qui pourrait aussi concerner certaines zones d'activités regroupant de nombreux emplois sur des communes telles que Jeumont, Feignies, Maubeuge ou Aulnoye-Aymeries.

### Les objectifs de cette étude

- compléter l'offre de transports collectifs sur le territoire ciblé, notamment dans les zones rurales et peu denses
- améliorer la desserte des pôles d'emplois majeurs de l'agglomération.



## LES 5 PHASES DE L'ÉTUDE



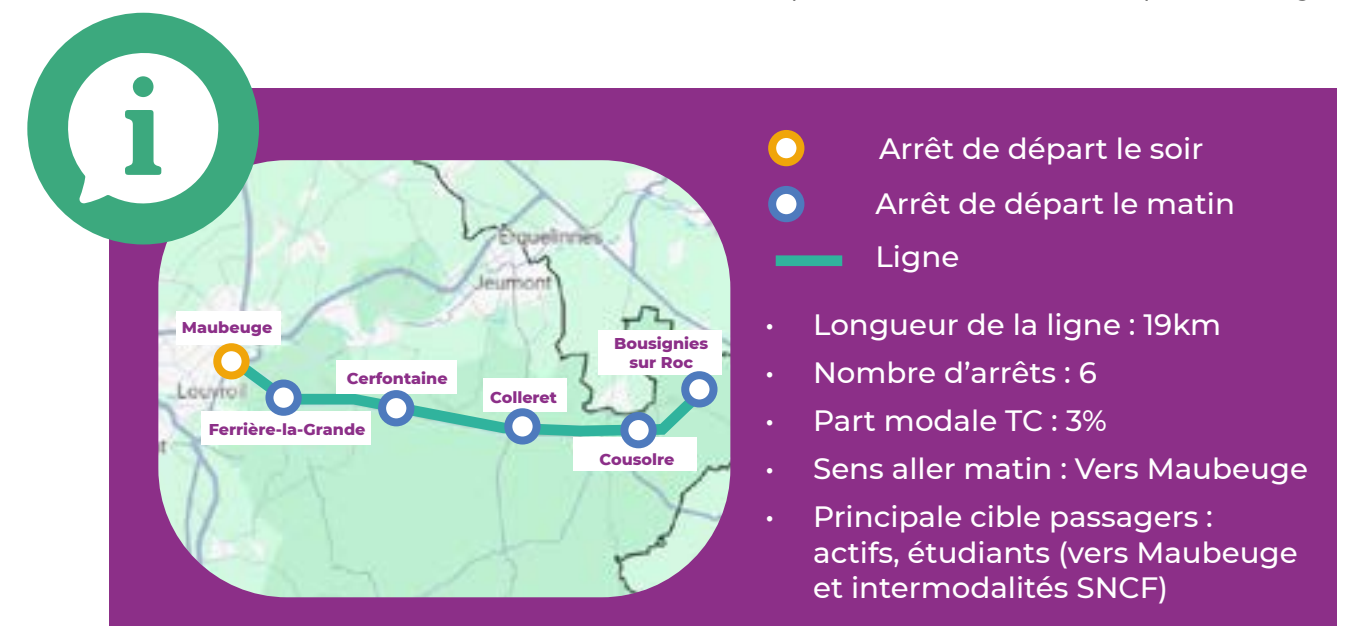
### Résultat ? La conception d'une ligne de covoiturage :

- Desservant les emplois et lieux d'étude du centre de Maubeuge ainsi que la gare SNCF
- Améliorant l'accès à la mobilité des communes les plus éloignées de Maubeuge
- S'inscrivant dans la logique de PEM (urbains et ruraux) portée par le SMTUS.

### Données et projections

- Montant de l'étude : 15 300 €
- Durée : sept. 2022 > fév. 2024

Lancée en fin d'année 2022, l'année 2023 s'est vu être l'année de la validation du schéma d'implantation et du parcours usagers par les élus de l'itinéraire proposée dans le cadre des phases 2 et 3 par le cabinet ECOV. Les phases 4 et 5 permettront en 2024 au syndicat Sambre Mobilités de réunir les partenaires concernés afin de pouvoir envisager la mise en œuvre opérationnelle et technique de la ligne.



# MAINTENIR

#5



# Nos infrastructures au service de la mobilité



## Des locaux

**Un siège** où se situe l'ensemble des bureaux du syndicat mixte au 4 avenue de la gare à Maubeuge.

**Une agence commerciale STIBUS**, située place de la Gare à Maubeuge, ainsi que 20 dépositaires, fournissent des informations sur l'offre de transport et assurent la vente des titres et abonnements.

**Un centre technique** à Louvroil, qui abrite les locaux de STIBUS et le parc de remisage des bus, ayant été transférés en 2017 dans des locaux et équipements neufs, construits autour des ateliers STIBUS préexistants.

## Des aménagements

### Deux parkings relais (P+R)

- Le parking relais en silo d'Aulnoye-Aymeries construit par le SMTUS (680 places)
- le parking en silo de la gare de Maubeuge réalisé par la CAMVS, qui sert également de P+R (300 places)

### Deux voies de bus en site propre

- Le TCSP Maubeuge-Louvroil (dit VIAVIL) long de 9,4 km entre l'hôpital de Maubeuge et le centre commercial Hautmont-Louvroil.
- Le TCSP de l'Épinette, à Maubeuge



**Deux pôles d'échanges multimodaux ruraux** sont également disponibles :

- La station de **Villers Sire Nicole**
- La station de **Colleret**



## Zoom sur le TCSP VIAVIL

Cet axe est-ouest structure le réseau Stibus et permet de desservir un grand nombre de pôles générateurs de flux dont les lycées, l'université, le centre aquatique Emeraude... et désormais le nouveau centre hospitalier.

Le Transport en Commun en Site Propre désigne une voie à double sens de circulation de 7 mètres de large réservée aux transports en commun routiers. Ce TCSP, traverse d'est en ouest Maubeuge et Louvroil jusqu'à Hautmont, il fait 9,4 kilomètres de long dont 6,8 kilomètres en site propre intégral c'est-à-dire totalement soustraits à la circulation générale. Il franchit 4 ponts dont 3 spécialement construits pour cette infrastructure, dessert 15 stations doubles en vis-à-vis parfaitement accessibles aux personnes en situation de handicap.

La voie de bus est ouverte à tout transport collectif de voyageurs : bus, cars, cars SNCF, cars de tourisme, etc. Il est autorisé aux services d'incendie et secours et aux vélos qui roulent sur la chaussée. Les taxis sont interdits sauf avenue de la Gare et boulevard de l'Europe à l'approche de la gare.

Aux heures de pointe, il y passe 1 véhicule toutes les 3 minutes. Les travaux ont débuté en 2006 et se sont terminés en décembre 2008. Il en a coûté 74 M € HT au SMTUS qui a reçu plus de 40 M € de cofinancements par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la CAMVS, la Ville de Maubeuge et les membres adhérents du SMVS de l'époque.

Des aménagements (suite)

Deux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) majeurs sont en place autour des principales gares ferroviaires de notre ressort territorial :

- Le PEM de Maubeuge, inauguré le 20 septembre 2023
- Le PEM d'Aulnoye-Aymeries, dont la phase terminale est en cours

Zoom sur le PEM de Maubeuge

Le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) sous maîtrise d'ouvrage du SMTUS comprend une gare routière de 12 quais, une halle voyageurs, un dépose-minute également point de rencontre pour le covoiturage, des équipements pour le stationnement des vélos dont un garage sécurisé de 22 places, ainsi que du mobilier urbain, des plantations, de la signalétique, de la signalisation verticale et horizontale et de la vidéoprotection, en complément de l'existant préservé. Ainsi, le projet de PEM avec sa gare routière, sa halle d'attente multimodale et de déambulation des voyageurs, ses bornes d'information en temps réel, ses aménagements pour le vélo et ceux pour une utilisation collective et raisonnée de la voiture (dépose minute, covoiturage) ou favorisant les reports modaux (garage à vélos sécurisé, signalétique du P+R), vient compléter et parfaire la succession d'aménagements réalisés sur le site de la gare ferroviaire depuis 2004 et dont la plupart concerne la mobilité (voie de bus en site propre, BHNS, parking)



L'inauguration du PEM en vidéo

Des équipements Vélo

- Un parking Vélo Sécurisé de 22 places est disponible place de la Gare de Maubeuge.
- Une consigne à vélo de 4 places est située place de la mairie à Colleret.
- Une consigne à vélo de 2 places se trouve place de la mairie à Villers sire Nicole.



12  
NOUVEAUX  
ABRIBUS



300 m²  
DE HALL D'ATTENTE  
COUVERTE



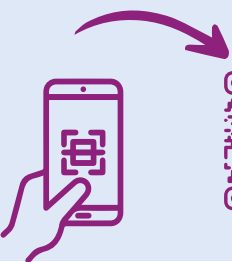
300  
PLACES DE  
STATIONNEMENT  
GRATUIT



20  
PLACES  
DÉPOSE MINUTE  
DONT 2 PMR



22  
STATIONNEMENTS  
SÉCURISÉS ET GRATUITS POUR  
VÉLOS ET TROTINETTES  
(recharge gratuite)



Dossier complet sur le PEM de Maubeuge

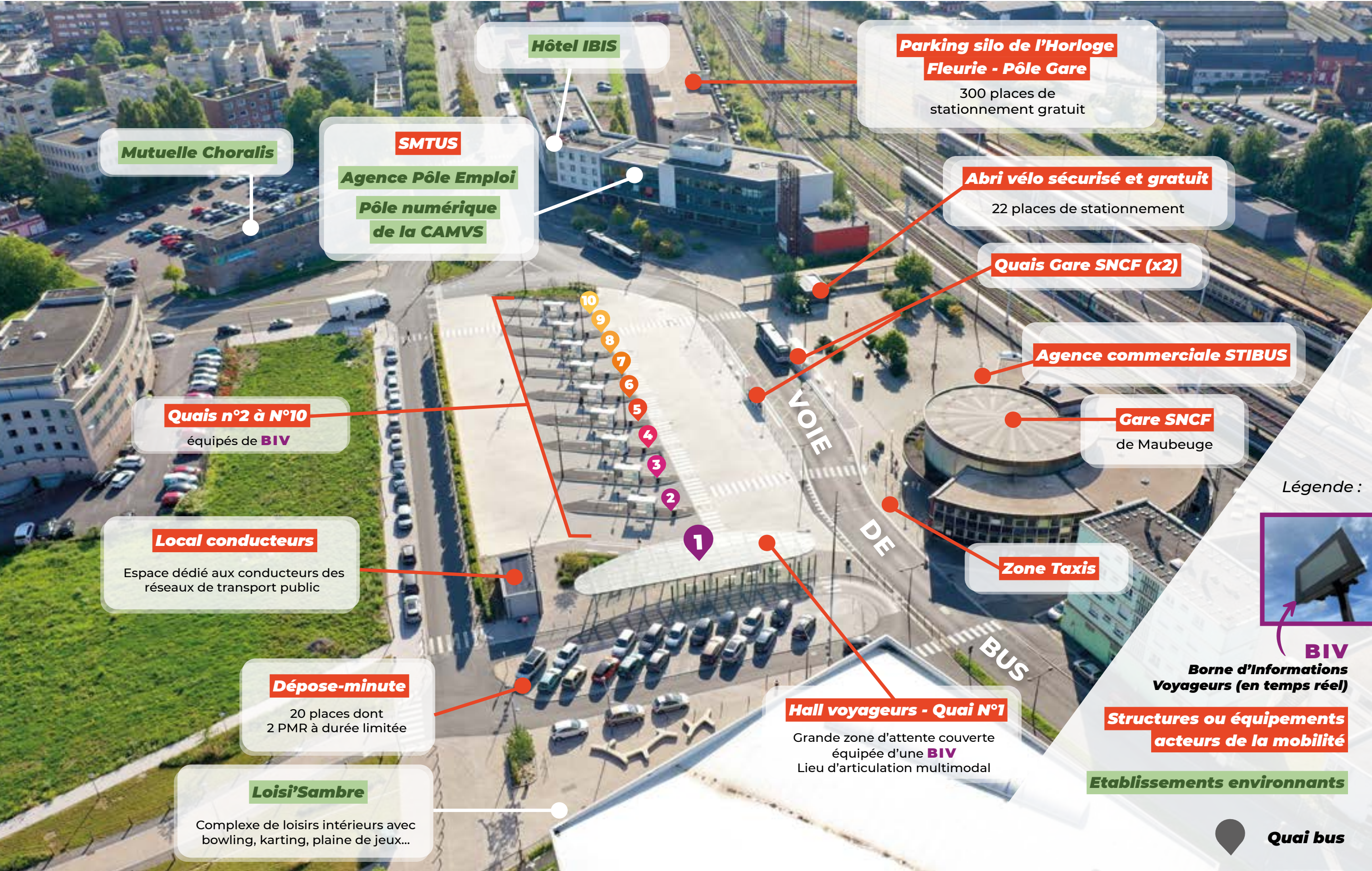
La flotte de bus de 51 véhicules pour le réseau et les usagers



Le parc de bus se compose de 3 catégories pour un total de 51 véhicules : les bus standards, les bus articulés et les mini-bus. Les bus standards sont majoritaires avec 38 unités, les bus articulés sont au nombre de 9 unités et les minibus, au nombre de 4. En examinant la répartition des âges, on constate que la moyenne d'âge du parc est de 10 ans. Pour rappel le renouvellement de la flotte nécessite des efforts constant dans la durée pour faire en sorte que l'âge moyen poursuive sa baisse.

Depuis 2017, le syndicat mixte aura procédé à l'acquisition de 14 nouveaux bus (13 de type standard et 1 articulé) sur un parc de 47 unités. Cela représente au total plus de 4,0 M. d'€.

En 2023, pour un montant de 1 108 838 € Ht, nous avons fait l'acquisition de 4 nouveaux bus Urbanway 12m.



PLAN DU PEM DU MAUBEUGE

# REALISER

#6



# Nos principales réalisations en 2023

## PEM DE MAUBEUGE



**2,6M D'EUROS**

Le PEM de Maubeuge demeure la principale réalisation de l'année 2023. Inauguré le 20 septembre 2023, il représente 2,6 millions d'euros d'investissements et une participation des Fonds Européens Feder de plus de 1,1 million d'euros.

Le projet du syndicat mixte est d'imaginer les mobilités de demain, plus sûres, plus durables et articulées autour de 6 axes qui visent à offrir une meilleure qualité de vie aux 129.000 habitants de son ressort territorial.

L'un des axes majeurs du projet de mobilités du syndicat mixte vise à améliorer l'intermodalité par l'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).

Les PEM constituent, en effet, des éléments de coordination des déplacements collectifs ou individuels entre le train, la voiture, le bus et les modes doux. Dans

le contexte actuel de décarbonation des transports, le PEM de Maubeuge est devenu un outil du report modal et un maillon essentiel de la chaîne de déplacement. La concrétisation de cet équipement au cœur de la ville-centre vient s'intégrer au développement du pôle gare engagé par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Maubeuge. Ce dernier est porteur de nombreux enjeux urbains : mobilité, aménagement de l'espace, redynamisation économique, mixité des fonctions et des populations. Il revêt une dimension stratégique pour le positionnement et l'image de la Ville de Maubeuge en particulier, et plus largement pour le territoire de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Au sein de cette démarche urbaine globale, l'inauguration du PEM de Maubeuge démontre et traduit l'engagement

fort de notre syndicat mixte dans le développement de la mobilité sur notre territoire.

Le PEM de Maubeuge, au cœur du Pôle Gare, est un espace public ouvert à tous, favorisant les mobilités du plus grand nombre dans des usages aussi bien quotidiens qu'occasionnels, avec une prise en compte soignée des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. La cible est donc très large et concerne non seulement le site lui-même mais l'ensemble du ressort territorial du syndicat mixte (45 communes - 129 432 habitants) puisqu'il impacte favorablement le fonctionnement des réseaux STIBUS, voire au-delà avec l'interurbain régional ARC EN CIEL, ferroviaire (TER), la ligne internationale de bus Maubeuge-Mons et la circulation générale.

## ISOLATION AU DÉPÔT STIBUS



**42 000€**

En 2023, le syndicat mixte a entrepris des travaux visant à réduire la consommation énergétique de ses bâtiments. Notamment, l'isolation complète du réseau de chauffage des ateliers STIBUS a été réalisée, ce qui devrait entraîner une diminution de plus de 5% de la consommation initiale. Ces travaux se sont inscrits dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, permettant au syndicat mixte de bénéficier d'une prise en charge totale des

coûts. Initialement estimée à 42 486 € HT, cette opération n'aura rien coûté. Cette technique d'isolation, connue sous le nom de calorifugeage, consiste à envelopper thermiquement les conduites, équipements ou installations afin de limiter les pertes de chaleur. Grâce à l'utilisation de matériaux isolants spécifiques, tels que des revêtements ou des matelas isolants, le calorifugeage vise à améliorer l'efficacité énergétique en réduisant la nécessité de chauffer ou de refroidir les systèmes concernés, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace de l'énergie.

## QUAIS DE BUS ACCESSIBLES



**22 000€**

Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, acceptée par convention en date du 26/04/2022, portant sur l'aménagement du carrefour entre la route d'Avesnes (RD 407) et la rue Frémy (RD 2602) à Louvroil, le SMTUS a délégué sa responsabilité pour la réalisation des travaux visant à rendre les arrêts accessibles aux personnes en situation de handicap.

## FOURNITURE ET POSE DE CONSIGNES À VÉLO



**70 000€**

En 2023, nous avons mis en place des équipements de stationnement pour les vélos sur le ressort territorial du SMTUS. En particulier, un parking vélo sécurisé de 22 places a été installé sur le PEM de Maubeuge. Cet équipement est accessible uniquement aux utilisateurs munis d'une carte d'accès délivrée par le SMTUS. De plus, deux consignes à vélo ont été installées sur le pôle d'échange multimodal rural de Colleret, et une consigne à vélo sur le pôle d'échange multimodal rural de Villers-Sire-Nicole. Ces consignes, de type ALTAO Cocoon, sont des box fermés offrant une protection totale contre les intempéries et le vandalisme. Chaque module est composé de 2 places individuelles, permettant aux cyclistes de stationner leur vélo en toute sécurité en verrouillant l'abri avec leur antivol.

## ABRIS VOYAGEURS



**35 000€**

En 2023, nous avons installé de nouveaux abris voyageurs à plusieurs arrêts de bus, notamment à Marpent, Hautmont, Aulnoye-Aymeries et Vieux-Mesnil. Cette initiative présente plusieurs avantages, notamment la protection contre les intempéries, la sécurité et le confort des usagers, la promotion des transports en commun, ainsi que l'amélioration de l'image et de l'attractivité du réseau.

# PROJETTER

#7



**En 2023, le SMTUS a entrepris différentes études permettant d'orienter des projets à court, moyen et long termes. Les projets les plus significatifs sont les suivants.**

#### NOS PROJETS À COURT ET MOYEN TERME

- Amélioration de l'offre de transports et de la nouvelle tarification : prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Mise en place d'une seconde citadine à Maubeuge : planifiée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Etude et travaux de la phase 3 du PEM d'Aulnoye-Aymeries : attendue pour 2025
- Création d'un système de billettique interopérable Réseau Pass-Pass : prévue pour 2025/2026
- Planification pluriannuelle de mise en accessibilité des quais de bus : débutera avec le lancement d'une étude de planification en 2024
- Rénovation des abris voyageurs du TCSP 2024-2025
- Pôle de rabattement multimodal transfrontalier de Bettignies.
- Renouvellement programmé des bus : inclura l'achat de trois bus standards de 12 mètres Mild Hybrid pour 2024
- Bilan de mi parcours du PDU
- Réflexions stratégiques et perspectives de développement du syndicat mixte

#### NOS PROJETS À MOYEN ET LONG TERME

- Transition énergétique de la flotte de bus
- Étude et création de pôles de mobilités rurales
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable et piétonnier
- Création d'une maison des mobilités
- Le Pôle d'échanges multimodal de Jeumont.

**Nos projets à court, moyen et long terme !**



**Futur PEM d'Aulnoye-Aymeries**



## Le renouvellement programmé des bus

*Le renouvellement de notre flotte de bus s'inscrit dans une stratégie globale visant à maintenir une moyenne d'âge basse pour nos véhicules tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels. Cette démarche est cruciale pour plusieurs raisons, tant en termes de performance opérationnelle que de responsabilité environnementale.*

### 1. MAINTIEN D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES PERFORMANTS ET FIABLES

#### Performance et Fiabilité

Une flotte de bus plus récente assure une meilleure performance et une plus grande fiabilité. Les véhicules modernes sont équipés des dernières technologies en matière de sécurité et de confort pour les passagers. Une moyenne d'âge basse réduit les risques de pannes et les besoins en maintenance, assurant ainsi une meilleure régularité du service.

#### Coût de Maintenance

Les coûts de maintenance augmentent

avec l'âge des véhicules. En renouvelant régulièrement notre flotte, nous pouvons réduire ces coûts et allouer les ressources économisées à d'autres aspects essentiels de notre service.

### 2. RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

#### Technologies Vertes

Les nouveaux bus intègrent des technologies plus respectueuses de l'environnement, telles que les moteurs hybrides. Cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

#### Efficacité Énergétique

Les véhicules modernes sont généralement plus économes en carburant. Une consommation Z carburant réduite signifie moins d'émissions de CO2, alignant notre flotte sur les objectifs de réduction des émissions fixés par les accords sur le climat.

### 3. ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Durabilité

En investissant dans des bus plus verts, nous participons activement à la transition énergétique et à la réduction de notre empreinte carbone. Cela démontre notre engagement envers le développement durable et notre volonté de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Le programme de renouvellement de notre flotte de bus est un investissement stratégique qui combine performance opérationnelle, responsabilité environnementale, et satisfaction des usagers. En maintenant une flotte avec une moyenne d'âge basse, nous assurons non seulement la fiabilité et la performance de notre service, mais nous contribuons également de manière significative aux objectifs de développement durable. Cet engagement témoigne de notre volonté de rester à la pointe de l'innovation tout en respectant les impératifs écologiques et sociaux de notre époque.



## Zoom sur La phase 3 du pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-Aymeries

À court terme, nous prévoyons la finalisation des études de la phase 3 du pôle d'échanges multimodal (PEM) d'Aulnoye-Aymeries, avec un démarrage des travaux prévu pour le dernier trimestre 2024. Le SMTUS a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet STUDIO NEMO pour élaborer et superviser ces travaux.

Divisé en trois phases, le projet du PEM d'Aulnoye-Aymeries s'articule autour de sa gare SNCF, l'un des plus importants nœuds ferroviaires du Nord-Pas-de-Calais. En raison de sa connectivité, cette gare est qualifiée de « gare pivot » et accueille environ 3 000 voyageurs ferroviaires par jour. Le PEM est un site clé pour les échanges entre trains, bus, cars, voitures et piétons.

L'arrêt « Gare » du réseau STIBUS enregistre 280 montées et 160 descentes par jour, témoignant d'une forte fréquentation. La création de ce PEM autour de la gare comme point central s'inscrit dans un projet global de revitalisation du centre-ville, incluant la création d'équipements et de commerces de proximité ainsi que l'aménagement d'une offre d'accessibilité multiple. La mission de maîtrise d'œuvre couvre une zone entre les gares routière et ferroviaire et la zone piétonnière, développée en lien avec la création du centre commercial Aulnésien.

# TRANSPORTER

#8



# Notre réseau de transports et nos offres



**45 communes** pour un territoire de 414, 76km<sup>2</sup>



**+ de 92 millions de km** depuis la création de STIBUS en 1979



**129 432 habitants** bénéficient des services de STIBUS 364 jours / 365



**+ de 197 millions de voyages** depuis la création de STIBUS en 1979



**En 2022 : 2 699 395 kms**  
soit 20,86km par habitant.



**En 2022 : 4 390 884 voyages**  
réalisés



**51 véhicules en circulation**  
dont 4 navettes, 38 standards, 9 articulés

## Les lignes du réseau

### UNE LIGNE BHNS LIGNE A : JEUMONT/ HAUTMONT

Ligne régulière de bus à haut niveau de service.

Mise en service en décembre 2008 cette ligne dessert la partie la plus dense du ressort territorial c'est-à-dire Maubeuge, Louvroil, Hautmont. Pour ce faire, elle emprunte la voie en site propre de bus (TCSP) réalisée en 2008 dans le cadre du projet VIAVIL (voir encart). Au-delà du TCSP, la ligne BHNS poursuit son trajet vers la périphérie

d'Hautmont d'une part, et vers Jeumont puis jusqu'à la gare et le lycée français d'Erquelines en Belgique d'autre part.

La fréquence de passages de cette ligne structurante est forte : 12 minutes en moyenne aux heures de pointe et 15 minutes aux heures creuses ainsi que les samedis et petites vacances scolaires sur le TCSP ; 20 minutes sur les antennes vers Jeumont et dans Hautmont. Cette ligne transporte à elle seule plus de 50% des clients STIBUS.

### 10 LIGNES RÉGULIÈRES DE MAILLAGE DURANT LA SEMAINE

Sur ces 10 lignes, 39% de la clientèle STIBUS sont déplacées:

- Ligne B Hautmont-Maubeuge
- Ligne C Maubeuge-Louvroil,
- L10 Maubeuge-Ferrière-Obrechies,
- L55 Maubeuge-Jeumont,
- Ligne D Maubeuge-Hautmont
- L21 Maubeuge-Louvroil-Berlaimont par

- Aulnoye-Aymeries, Ligne 57 Feignies-Louvroil.
- Ligne 57 Feignies-Louvroil
- Ligne 41 Mons-Maubeuge.

Leur fréquence est de 20 à 30 minutes entre chaque passage et de 60 minutes et plus pour les antennes. Leurs horaires sont modifiés pendant les vacances.

### 4 LIGNES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Les 4 lignes STIBUS des dimanches et jours fériés reprennent les itinéraires des principales lignes de la semaine avec une fréquence à l'heure.

- Ligne 61 Berlaimont-Maubeuge-Jeumont,
- Ligne 62 Hautmont-Maubeuge-Ferrière
- Ligne 63 Hautmont-Maubeuge-Feignies,
- Ligne 64 Hautmont-Maubeuge-Boussois.

### 90 SERVICES SPÉCIAUX À DOMINANTE SCOLAIRE

Il s'agit le plus souvent de doublage de lignes régulières aux heures de pointe de la période

scolaire. Bien qu'ouverts à l'ensemble de la clientèle, ces services sont massivement utilisés par les collégiens et les lycéens. En effet, les horaires sont adaptés à cette vocation et les trajets rejoignent souvent directement les établissements d'enseignement.

### UN TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) AVEC 4 ZONES

- TAD SUD : Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Ecuélin, Hargnies, La Longueville, Leval, Monceau-saint-Waast, Noyelles-sur-Sambre, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Sassegnies et Vieux-Mesnil.
- TAD NORD : Gognies-Chaussée, Bettignies, Elesmes, Bersillies, Mairieux, Vieux-Reng et Villers-sire-Nicole.
- TAD EST : Aibes, Bousignies-sur-Roc, Cerfontaine, Colleret, Leon casino en ligne, Cousolre, Quiévelon, Obrechies, Ferrière-la-petite, Recquignies et Rousies.
- TAD CENTRE : Neuf-Mesnil, Boussières-sur-Sambre, Limont-Fontaine, Beaufort,

Eclaiibes et Saint-Rémy-du-Nord.

### UNE LIGNE INTERNATIONALE N°41 MAUBEUGE-MONS (BELGIQUE)

Cette ligne relie la gare SNCF de Maubeuge et la cité scolaire Pierre Forest, à la gare SNCB de Mons. Elle propose 7 allers et retours quotidiens qui compensent l'absence de services ferroviaires entre ces deux villes.

Pour en savoir plus, rendez-vous au chapitre «coopérer», pages 82-86.

### 4 CITADINES DE CENTRE VILLES

Ces citadines desservent les centres-villes de Maubeuge, Jeumont, Aulnoye-Aymeries et Hautmont. Elles offrent confort, mobilité et respectent l'environnement et la qualité de vie au quotidien. Elles sont gratuites si vous empruntez les lignes régulières (correspondance dans l'heure) ou si vous possédez un abonnement Stibus mensuel ou annuel et circulent toute l'année du lundi au samedi.

- La Citadine Aulnoye-Aymeries Du lundi au samedi : de 7h00 à 19h30. Toute l'année (sauf dimanches et jours fériés) Départ toutes les 30 minutes de la Gare SNCF.
- La Citadine Maubeuge : Du lundi au samedi : de 7h00 à 20h00. Toute l'année (sauf dimanches et jours fériés) Départ toutes les 30 minutes du Pôle gare au quai n°1.
- La Citadine Jeumont Du lundi au samedi : de 7h00 à 18h00. Toute l'année (sauf dimanches et jours fériés) Départ toutes les heures de la Gare SNCF.
- La Citadine d'Hautmont Du lundi au vendredi : de 8h00 à 18h00. Toute l'année (sauf samedis, dimanches et jours fériés) Départ toutes les 30 minutes de la place du général De Gaulle.



## Le réseau de transport en commun, c'est également :

### Les lignes de cars issues du réseau Arc-en-Ciel mais intégrées à STIBUS

L'exploitation du réseau interurbain ARC-EN-CIEL 4 qui dessert l'Avesnois et la Sambre rurale a été confiée en 2009 par le Département à un groupement de transporteurs locaux dénommé « Transports Couteaux Arc-en-Ciel 4 ». Depuis janvier 2017, toutes les lignes régulières de cars (à l'exception des lignes express) et une grande partie des doublages scolaires ARC-EN-CIEL qui desservent les 16 communes entrantes du ressort territorial ainsi que certaines communes rurales de l'ancien PTU comme Colleret et Cerfontaine, sont virtuellement intégrées au réseau STIBUS car directement ou indirectement placées sous la responsabilité du SMTUS qui les finance. Cependant, les cars gardent pour le moment les couleurs du réseau départemental tandis que les itinéraires et les horaires sont encore définis par le Département. Il s'agit :

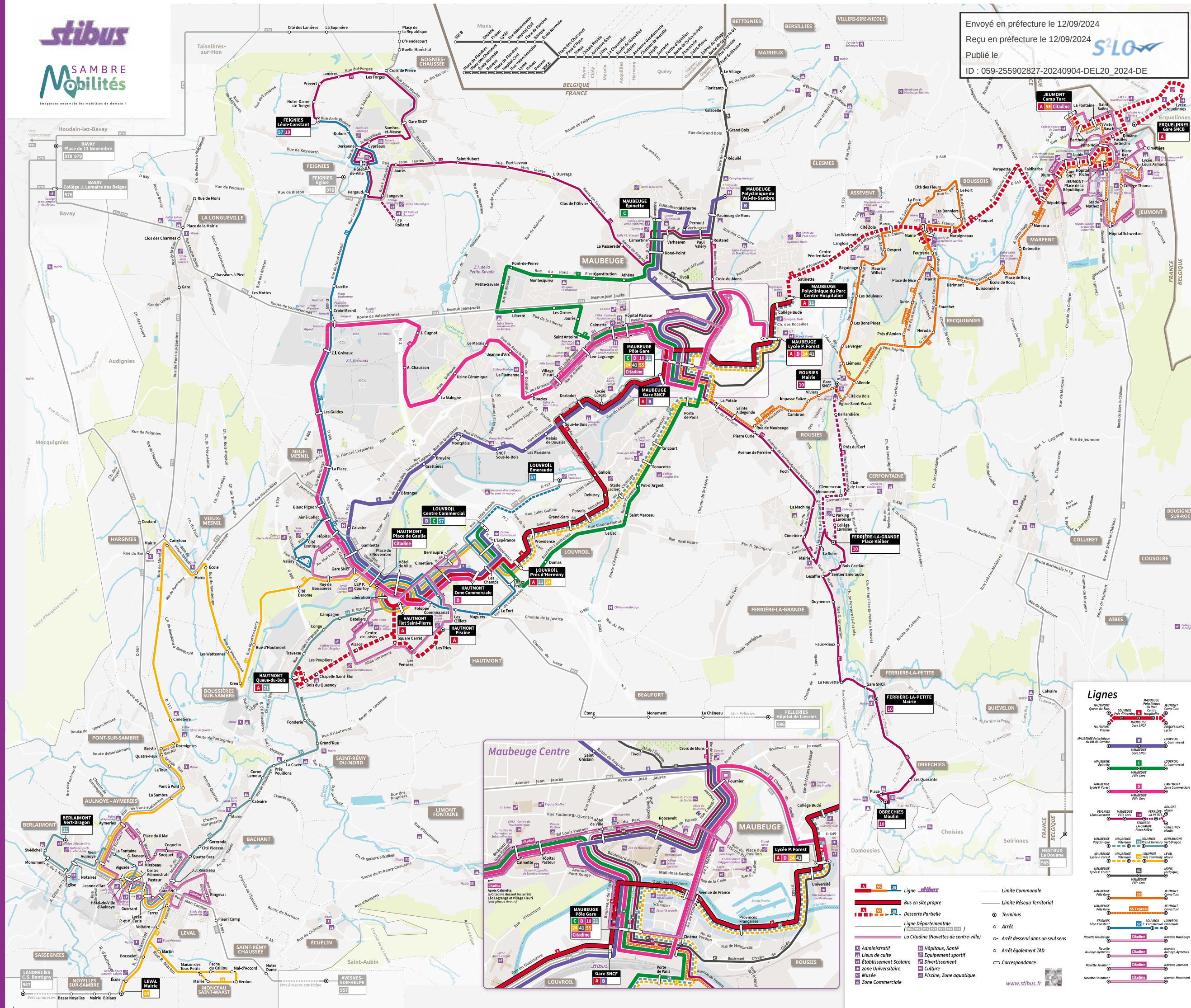
Des 2 lignes régulières de cars 408 et 427 et de leurs doublages scolaires :  
Des 9 lignes ARC-EN-CIEL conventionnées comme lignes pénétrantes

### Ce qu'il reste du transport interurbain ARC EN CIEL dans le ressort territorial

Du fait de l'élargissement conséquent du ressort territorial, la plupart des lignes de cars départementales ARC-EN-CIEL sont désormais intégrées (408 et 427) ou conventionnées par le SMTUS comme lignes pénétrantes (voir ci-dessus).

ID : 059-255902827-20240904-DEL20 2024-DE

24 **S<sup>2</sup>LO**



# Les + de STIBUS

## Un réseau connecté

- Pour vous tenir informé à tout moment de l'état du réseau : **Inimo l'info illico** (service gratuit)
- Pour acheter votre titre de transport sans vous déplacer : l'application **Tixipass** est à votre disposition. Elle est disponible sur l'Apple Store ainsi que sur le Google Play Store et vous permet de vous munir d'un titre de transport dématérialisé sur le réseau STIBUS. Tixipass est une application très simple d'utilisation, elle vous permettra de gagner du temps en évitant de vous déplacer pour acheter votre titre de transport.
- Vous pouvez également suivre en temps réel les horaires de votre bus avec **l'application Stibus**.
- A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : le **ticket SMS**



## Un partenariat avec la SNCF

Vous pouvez également prendre vos tickets sur le réseau STIBUS en même temps que vos billets de train et rassembler tous vos titres via l'application SNCF connect.

## Un lien avec Google pour des itinéraires fiables

Le réseau Stibus travaille avec Google pour fournir des données fiables sur le réseau de transport, permettant de préparer vos voyages, planifier votre itinéraire, rechercher vos horaires sur une période à venir. Toutes les informations sont disponibles sur [www.stibus.fr](http://www.stibus.fr)

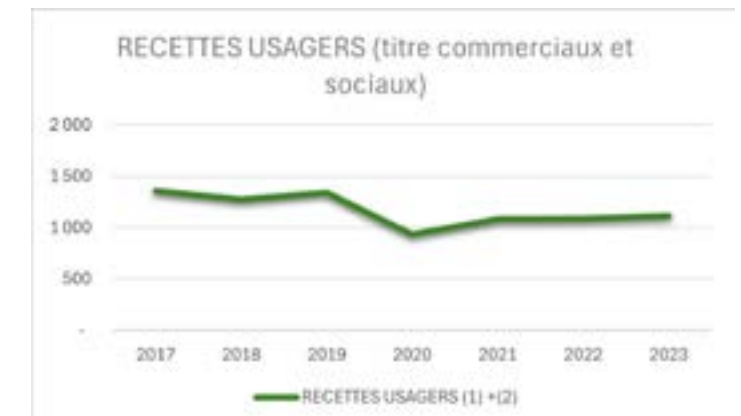
# Les éléments commerciaux



Malgré le choc de la période COVID et la difficile remontée des niveaux précédents, les recettes commerciales de notre réseau progressent sensiblement depuis 2022. Celle-ci est due essentiellement au franc succès du titre V-duo et du tickets groupe ; ainsi que de l'Abo mensuel qui continue de progresser.

## Les Recettes usagers

Les "recettes usagers" désignent les revenus générés par les paiements effectués par les utilisateurs du service. Ces recettes proviennent principalement de la vente de billets individuels, d'abonnements mensuels ou annuels, des titres sociaux etc.

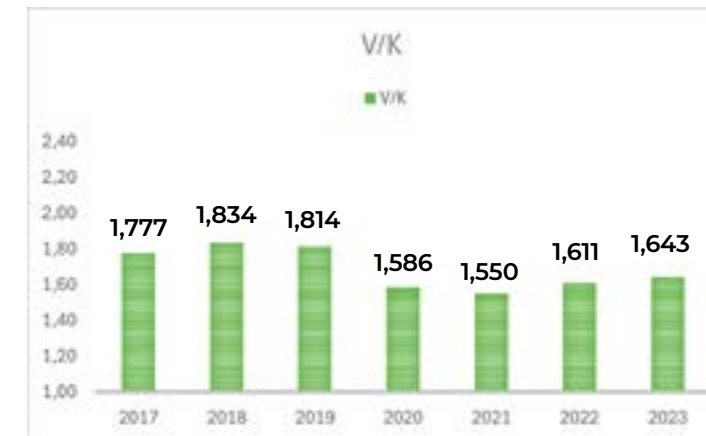


## Les kilomètres commerciaux

Il s'agit d'un kilomètre parcouru par un véhicule de transport en commun sur un itinéraire où le service est offert au public. Il exclut les kilomètres parcourus à vide, tels que ceux effectués pour se rendre au début d'un itinéraire ou pour revenir au dépôt après avoir terminé un service.

## Les voyages

Un "voyage" en transport en commun fait référence à un passager qui utilise un service de transport public, pour se déplacer d'un point A à un point B. Un voyage peut inclure une ou plusieurs correspondances, mais est souvent compté comme un seul voyage dans les statistiques de transport, tant que le déplacement fait partie d'un trajet continu avec un même titre de transport.



## Analyse comparative du ratio V/k (Voyages/ Kilomètres commerciaux) sur les années 2017 à 2023

### Observations et Conclusions

#### 2017-2019

Les ratios de ces années montrent une certaine stabilité avec de légères variations. Le ratio augmente légèrement en 2018 avant de redescendre un peu en 2019, ce qui suggère une période de fonctionnement relativement stable en termes d'efficacité des voyages par rapport aux kilomètres commerciaux.

#### 2020

Il y a une baisse significative du ratio V/k en 2020. Cette diminution peut être attribuée à l'impact de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une réduction du nombre de voyages tout en maintenant les kilomètres commerciaux relativement constants. Cela reflète une réduction de l'utilisation des services de transport malgré une infrastructure similaire.

#### 2021-2023

Après la chute en 2020, le ratio V/k montre une reprise progressive mais reste inférieur aux niveaux de 2017-2019. En 2021, le ratio est encore bas, mais on observe

une augmentation constante en 2022 et 2023, indiquant une lente récupération de l'efficacité des voyages par rapport aux kilomètres commerciaux.

### Tendance Générale

Bien que le ratio ait baissé de manière significative en 2020, il y a des signes de reprise dans les années suivantes. Toutefois, le ratio n'a pas encore atteint les niveaux d'avant la pandémie. Cela peut suggérer que le secteur des transports est en phase de récupération, mais qu'il pourrait encore faire face à des défis pour retrouver son efficacité antérieure.

### Conclusion

L'analyse du ratio V/k sur ces sept années montre l'impact marqué de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des transports, avec une réduction notable de l'efficacité en 2020. La reprise observée en 2021-2023 est encourageante, bien qu'incomplète. Pour retrouver les niveaux d'avant 2020, des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour stimuler l'utilisation des services de transport et optimiser l'infrastructure existante.

## Les transports scolaires au coeur de notre activité et nos attentions !



**Notre syndicat mixte, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), est compétent pour gérer les transports scolaires dans notre territoire. Nous planifions, organisons et finançons (en partenariat avec la Région Haut de France et la CAMVS) le transport des élèves.**

Notre ressort territorial couvre la CAMVS, ainsi que les communes de Hargnies et La Longueville. Cela nous permet de desservir efficacement un grand nombre d'élèves, répondant aux besoins spécifiques de notre population scolaire.

Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec deux transporteurs principaux : notre délégataire, la Société Publique Locale de Transports Interurbains de Sambre-Avesnois (SPLTISA), et la SNCF. Ces partenariats nous permettent d'assurer un service de transport scolaire fiable et de qualité.

Pour bénéficier du transport scolaire gratuit, les élèves doivent remplir les conditions suivantes :

- Être domiciliés dans notre ressort territorial.
- Fréquenter un établissement situé dans notre ressort territorial.
- Résider à plus de 3 kilomètres de l'établissement.
- Se rendre dans leur établissement de rattachement.

### Près de 4.500 demandes traitées avec succès en 2023 !

Durant la période d'inscription, notre équipe a traité un total de 4 779 demandes. Sur ce nombre, 4 471 demandes ont été approuvées, représentant un taux de délivrance de 93,6%. Cette réussite témoigne de l'efficacité et de l'accessibilité de notre processus d'inscription.

#### Prédominance du transport par bus

Parmi les demandes approuvées, 4 387 concernent le transport par bus, tandis que 84 sont destinées au transport par train. Cette prédominance du bus comme principal moyen de déplacement pour les élèves bénéficiaires du programme souligne l'importance de maintenir et d'améliorer nos services pour garantir un accès fiable et efficace à l'éducation.

#### Diversité des niveaux d'enseignement

Nous avons reçu des demandes de différents niveaux d'enseignement, avec 2 792 demandes émanant de lycéens, 1 655 de collégiens et 24 d'écoles primaires (RPI). Ces chiffres reflètent la diversité des besoins des élèves que nous servons, soulignant notre engagement envers une éducation accessible à tous les niveaux.

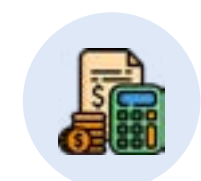
### La gratuité du transport scolaire en quelques chiffres

Nous avons 4 747 élèves externes et 24 élèves internes bénéficiant de notre service de transport scolaire. Bien que le nombre d'élèves internes soit relativement limité par rapport aux externes, ces chiffres illustrent l'importance de notre service pour la majorité des bénéficiaires qui nécessitent des déplacements réguliers pour accéder à l'éducation.

La gratuité du transport scolaire représente un coût annuel de 1 580 000 €, réparti entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), la Région Hauts-de-France et Sambre Mobilité, soulignant l'importance de notre collaboration avec les autorités locales pour maintenir ce service essentiel.



**4 771  
élèves**



**Gratuité du  
transport  
scolaire :  
1,58M d'€**

### La liste des établissements scolaires de notre ressort territorial

- Collège A.Jennepin Cousolre
- Collège Auguste Perrier Hautmont
- Collège Charles de Gaulle Jeumont
- Collège Ernest Coutelle Maubeuge
- Collège Eugène Thomas Jeumont
- Collège Félix Del Marle Aulnoye-Aymeries
- Collège Gilles de Chin Berlaimont
- Collège Guillaume Budé Maubeuge
- Collège Jacques Brel Louvroil
- Collège Jean Zay Feignies
- Collège Jeanne d'Arc Aulnoye-Aymeries
- Collège Jules Verne Maubeuge
- Collège Lavoisier Ferrière-la-Grande
- Collège Notre Dame de Grâce Maubeuge
- Collège Pierre de Ronsard Hautmont
- Collège Saint Exupéry Hautmont
- Collège Sainte Bernadette Jeumont
- Collège Vauban Maubeuge
- Lycée André Lurçat Maubeuge
- Lycée André Lurçat Pro Maubeuge
- Lycée Jeanne d'Arc Aulnoye-Aymeries
- Lycée Jeanne d'Arc Pro Aulnoye-Aymeries
- Lycée Louis Armand Jeumont
- Lycée Notre Dame de Grâce Maubeuge
- Lycée Notre Dame du Tilleul Maubeuge
- Lycée Notre Dame du Tilleul Pro Maubeuge
- Lycée Pierre et Marie Curie Aulnoye-Aymeries
- Lycée Pierre Forest Maubeuge
- Lycée Pierre Forest Pro Maubeuge
- Lycée Placide Courtoy Feignies
- Lycée Placide Courtoy Hautmont
- Lycée Privé Sainte Bernadette Jeumont
- Lycée Privé Sainte Bernadette Pro Jeumont
- Lycée Théophile Legrand Louvroil
- Lycée Théophile Legrand Pro Louvroil
- Ecole St Michel Berlaimont
- Ecole Beaumarchais de Villers-Sire-Nicolle
- Ecole Maternelle de Berlaimont
- Ecole Maternelle de Mairieux
- Ecole Primaire Claude Bouquiaux de Elesmes
- Ecole Primaire de Cousolre
- Ecole Primaire de La Longueville
- Ecole Primaire de Mormal de Berlaimont



### Notre processus de demande



#### Inscription simplifiée

Les parents peuvent inscrire leur demande sur notre site internet, simplifiant ainsi le processus.



#### Vérification rigoureuse

Nous vérifions rigoureusement les conditions d'éligibilité, notamment l'établissement de référence et la distance entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire, pour garantir l'équité et l'efficacité de notre service.



#### Confirmation de la scolarisation

Nous contactons l'établissement scolaire pour confirmer la scolarisation de l'élève, assurant ainsi la cohérence des données et la précision du processus.



#### Obtention de la carte

Une fois toutes les vérifications effectuées, les parents peuvent obtenir la carte de transport auprès de l'agence commerciale Stibus de Maubeuge (pour le bus) ou auprès des gares SNCF (pour le train), permettant à l'élève de bénéficier des trajets pris en charge, comprenant un aller et un retour par jour d'école.

Ce processus garantit que seuls les élèves éligibles bénéficient de notre service, contribuant ainsi à assurer un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants.

# FINANCIER

# #9

# Le budget 2023 du syndicat mixte

## en quelques chiffres



Dépenses réelles de fonctionnement  
**16,79 M€**

Recettes réelles de fonctionnement  
**20,68 M€**

Résultat  
**4,48 M€**

CAF brute  
**3,89 M€**

Taux Epargne brute  
**18,80 %**

Remboursement capital de la dette  
**1,81 M€**

CAF nette  
**2,08 M€**

En cours de dette  
**17,30 M€**

Capacité de désendettement  
**4,45 ans**

## Une section de fonctionnement excédentaire de plus de 4 millions d'euros

Les tableaux ci-contre permettent de visualiser les éléments constitutifs de la section de fonctionnement exprimés en K€ qui permettent au SMTUS d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la structure.

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 2,07 M. d'€ et le résultat de clôture de l'exercice quant à lui présente un excédent de fonctionnement de 4,48M. d'€.

Le redressement de la situation financière du syndicat mixte poursuit sa progression grâce aux décisions antérieures prises par les membres du comité syndical à savoir l'optimisation fiscale et l'augmentation du taux de versement mobilité qui est passé de 1,80% à 2,00% au 1er janvier 2023.

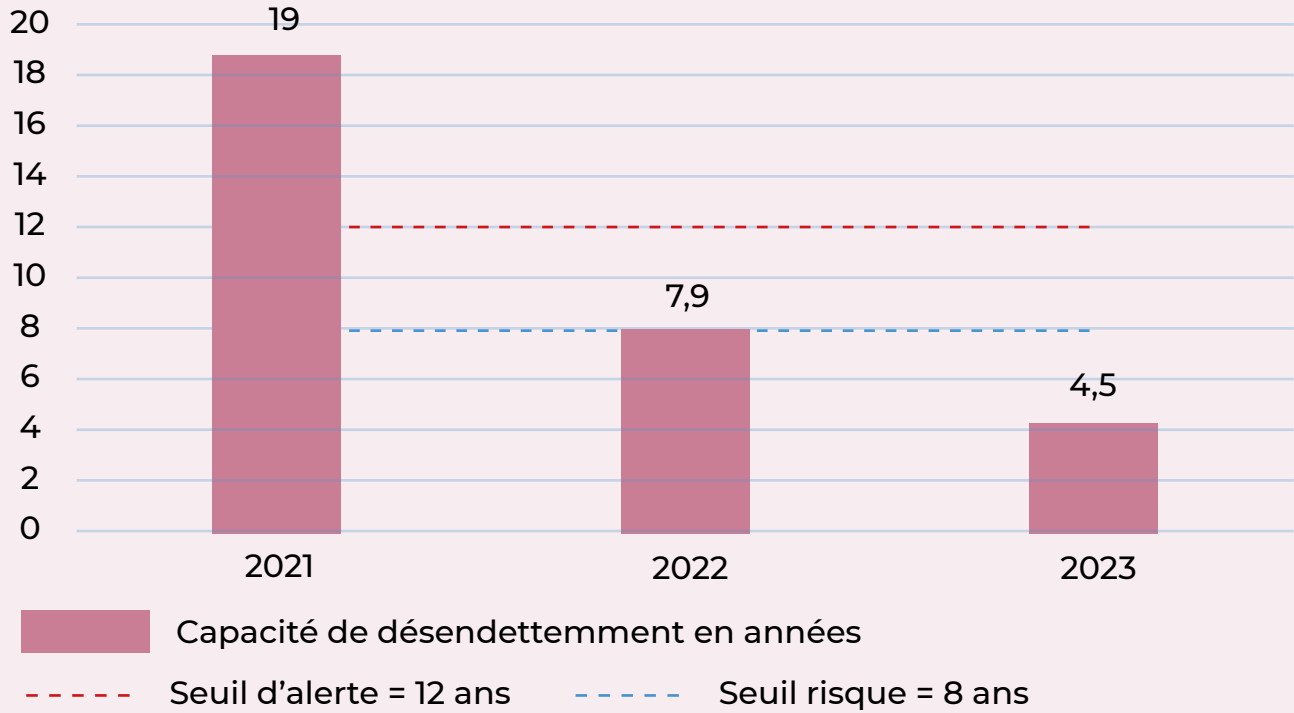
Néanmoins ce résultat est à mettre en perspective du contexte constant d'augmentation des dépenses et de stagnation des recettes mais aussi de la problématique d'intégration des dotations aux amortissements.

| Dépenses de fonctionnement en K€                        |                                                | CA 2023   |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------|
| 011                                                     | Charges à caractère général                    | 12 916,33 |
| 012                                                     | Charges de personnel                           | 684,81    |
| 014                                                     | Atténuation de produits                        | 75,63     |
| 65                                                      | Autres ch. de gestion courante                 | 2 425,66  |
| Dépenses gestion courante                               |                                                | 16 102,43 |
| 66                                                      | Charges financières                            | 619,35    |
| 67                                                      | Charges exceptionnelles                        | 68,95     |
| 68                                                      | Dotation aux provisions                        | -         |
| Dépenses réelles de fonctionnement (A)                  |                                                | 16 790,74 |
| 042                                                     | Opérations d'ordre de transfère entre sections | 1 872,29  |
| Total dépenses de fonctionnement                        |                                                | 18 663,03 |
| Recettes de fonctionnement en K€                        |                                                | CA 2023   |
| 013                                                     | Atténuation de charges                         | 5,69      |
| 70                                                      | Vente de Produits prestations services         | 1 002,33  |
| 73                                                      | Produits issus de la fiscalité                 | 16 978,75 |
| 74                                                      | Subventions d'exploitation                     | 1 966,87  |
| 75                                                      | Autres produits de gestion courante            | 724,17    |
| Recettes gestion courante                               |                                                | 20 677,81 |
| 77                                                      | Produits exceptionnels                         | 1,15      |
| Recettes réelles de fonctionnement (B)                  |                                                | 20 678,96 |
| 042                                                     | Opérations d'ordre de transfère entre sections | 61,74     |
| Total recettes de fonctionnement                        |                                                | 20 740,70 |
| Résultats des exercices                                 |                                                | CA 2023   |
| Résultat de l'exercice (Excédent + / Déficit -)         |                                                | 2 077,67  |
| Résultats antérieurs                                    |                                                | 2 405,22  |
| Résultats cumulés de l'exercice                         |                                                | 4 482,89  |
| Epargne - Ratios & Dette                                |                                                | 2023      |
| CAF Brute (1) = (B)-(A)                                 |                                                | 3 888,22  |
| Taux d'épargne brute = CAF brute / (B)                  |                                                | 18,80     |
| Remboursement capital de la dette (2)                   |                                                | 1 806,50  |
| CAF Nette (3) = (1)-(2)                                 |                                                | 2 081,72  |
| Encours de la dette (Cap. Restant dû au 31 décembre (4) |                                                | 17 303,11 |
| Ratio de capacité de désendettement = (4) / (1)         |                                                | 4,45      |

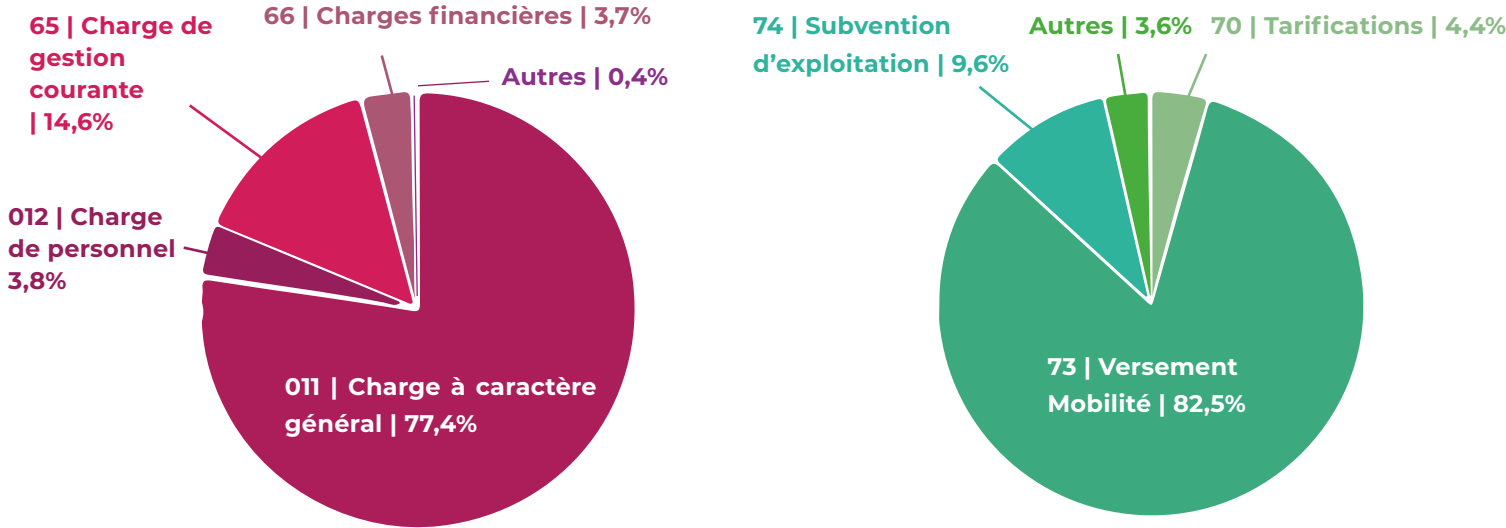
Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales qui s'applique à notre syndicat mixte, le rapport d'activités doit être accompagné du compte administratif. Pour le consulter, rendez-vous sur notre site internet, rubrique « Finances » ou scannez le QR Code ci-contre.



Ratio de désendettement



Dépenses et recettes de fonctionnement



Les dépenses liées et consacrées aux transports représentent 92 % de l'ensemble des dépenses (77,4 % + 14,6 %). Cette dépense est de loin la plus importante du budget du syndicat suivie des charges de personnel 3,8 % et des charges financières 3,7 %.

Le VM représente 82,5 % de l'ensemble des recettes.

C'est de loin la recette la plus importante du budget du syndicat suivie par les subventions d'exploitation à hauteur de 9,6%.

Une section d'investissement qui fait apparaitre des dépenses d'équipements de plus de 1,68M d'€

La section d'investissement regroupe les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine du SMTUS.

Les dépenses d'équipement ont représenté en 2023 1,69 M. d'€ (et 1,95 M. d'€ en moyenne par an entre 2021 et 2023).

Ces dépenses sont constituées en majorité sur ces 3 dernières années de dépenses liées au Pôle d'Echange Multimodal de Maubeuge et à l'acquisition de bus (8 bus entre 2021 et 2023).

En ce qui concerne les recettes, aucun emprunt n'a été souscrit en 2023.

| Dépenses d'investissement en K€         |                                                | CA 2023  |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|----------|
| 20                                      | Immobilisations incorporelles                  | -        |
| 21                                      | Immobilisations corporelles                    | 42,48    |
| op.1003                                 | Pôle gare AULNOYE-AYMERIES                     | 63,34    |
| op.1005                                 | Stations et accessibilité                      | 103,67   |
| op.1007                                 | Pôle gare MAUBEUGE                             | 253,20   |
| op.1008                                 | Dépôt LOUVROIL                                 | 50,67    |
| op.1010                                 | Pôle gare JEUMONT                              | -        |
| op.1011                                 | Acquisition autobus                            | 1 108,84 |
| op.1012                                 | Vidéo protection surveillance                  | 65,90    |
| op.1013                                 | Billettique                                    | -        |
| op.1014                                 | Pôle gare BETTIGNIES                           | -        |
| Dépenses d'équipement                   |                                                | 1 688,10 |
| 16                                      | Emprunts et dettes assimilées                  | 1 806,50 |
| Total dépenses réelles d'investissement |                                                | 3 494,60 |
| 040                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 61,74    |
| Total dépenses d'investissement         |                                                | 3 556,34 |
| Recettes d'investissement en K€         |                                                | CA 2023  |
| 13                                      | Subventions d'investissement                   | 786,13   |
| 16                                      | Emprunts et dettes assimilées                  | -        |
| 23                                      | Immobilisations en cours                       | -        |
| Recettes d'équipement                   |                                                | 786,13   |
| 10                                      | Dotations, fonds divers et réserves            | 11,37    |
| Total recettes réelles d'investissement |                                                | 797,50   |
| 40                                      | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 872,29 |
| Total recettes d'investissement         |                                                | 2 669,79 |



Total dépenses d'investissement  
**3,56 M€**

Total recettes réelles d'investissement  
**2,67 M€**

Résultat de l'exercice  
**-0.89 M€**



**Le VM Versement Mobilité est une contribution locale versée par les employeurs publics et privés de 11 salariés et plus. Elle est collectée par l'URSSAF et la MSA sur le ressort territorial du Syndicat Mixte.**

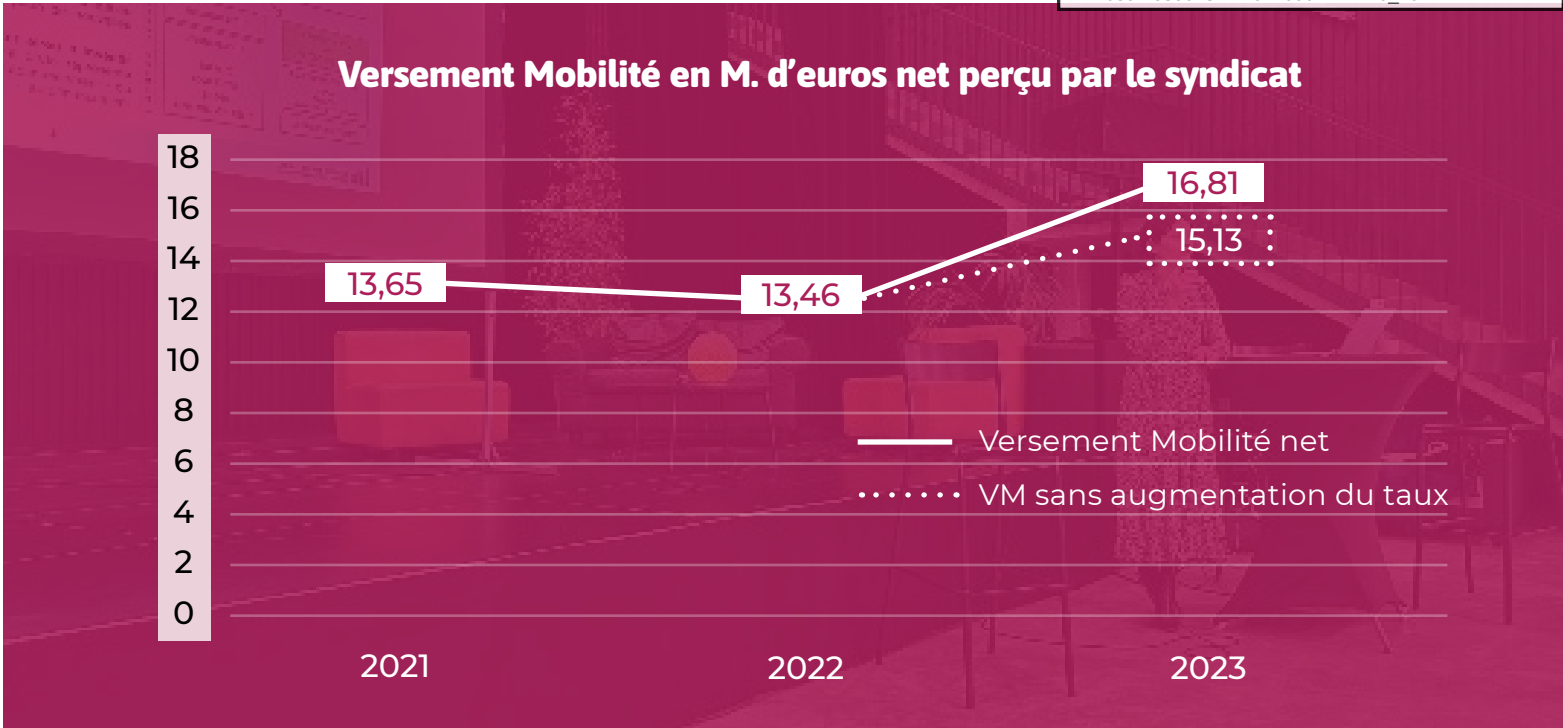
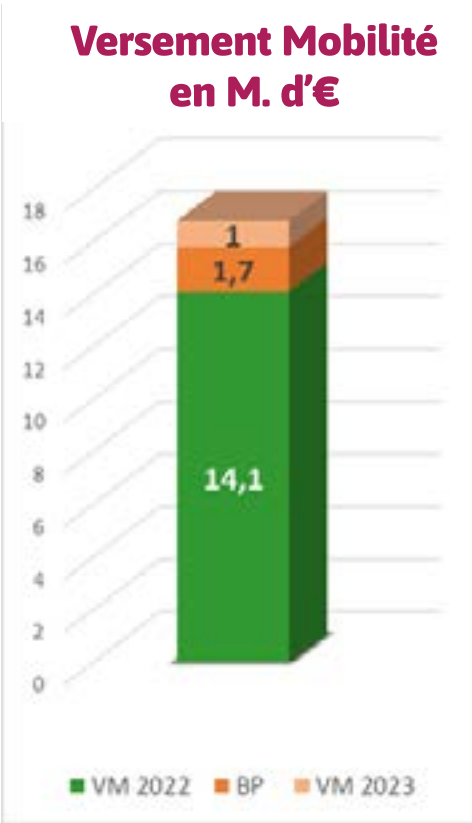
Ce versement mobilité est une ressource stratégique permettant de financer le développement mais aussi l'exploitation des réseaux de transport. Depuis le 1er janvier 2022 et conformément à l'arrêté du 23 décembre 2021, les modalités de versement du VM ont évolué mettant fin aux mécanismes antérieurs d'acomptes et de régularisation.

L'intégralité des sommes dues est maintenant versée directement aux autorités organisatrices de la mobilité au plus tard le 20 du mois suivant leur éligibilité.

Taux : la fixation du taux relève de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et ne peut pas dépasser un plafond selon la taille de population regroupée et la nature des investissements réalisés (infrastructure de transport collectif).

Le SMTUS, exerçant sur un territoire qui compte plus de 100.000 habitants et ayant une communauté d'agglomération pour membre, appliquait le taux plafond de 1,80 %

jusqu'en 2022. La ville de Maubeuge, reconnue « ville touristique », a permis au Syndicat Mixte de bénéficier d'un nouveau plafond de 2 % sur lequel il s'est aligné en 2023.



C'est donc par délibération en date du 18 octobre 2022 que le Comité Syndical a décidé le relèvement du versement mobilité de 1,80 % à 2 % à compter du 1er janvier 2023.

Compte tenu de cette décision essentielle pour le financement de la mobilité de notre ressort territorial, le syndicat a donc pu percevoir au cours de l'exercice 2023 un montant complémentaire de plus d'1 M. d'€ comparé à l'inscription du budget primitif réalisée en 2023.

Le graphique ci-contre permet de visualiser le versement mobilité net perçu par le syndicat avant et après l'augmentation du taux en 2023.

A titre d'information et d'une manière générale, la proportion entre versement mobilité du secteur privé et le secteur public est de l'ordre de 70/30 (70% pour le privé et 30% pour le public).

Le montant exact perçu s'établit donc pour l'exercice 2023 à 16,81 M. d'€. C'est donc une excellente nouvelle à mettre en perspective toutefois avec les contraintes financières du syndicat pour les années à venir.

En effet, le ROB 2023 indiquait clairement la nécessité de rester très prudent car les dépenses de transport sont très impactées par l'inflation du fait de la masse salariale et des énergies qui constituent l'essentiel des dépenses de ce service public.

L'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs, budgets prévisionnels et rapports d'orientation budgétaire) sont consultables dans la rubrique « Administratif > Finances » du site internet du syndicat : [www.sambre-mobilités.fr](http://www.sambre-mobilités.fr).

L'OPTIMISATION FISCALE & LE RÉGIME DE TVA

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, le Syndicat Mixte est devenu exploitant fiscal du transport ce qui a pour conséquence de *recupérer le montant de TVA payée sur nos dépenses courantes taxées précédemment à 20 % et sur les participations à la SPL TISA à 10 %* hors contribution financière forfaitaire (CFF) qui est déjà exonérée de TVA depuis 2013.

A noter également que pour bénéficier de l'optimisation fiscale, *nous encaissons le reversement des recettes commerciales de la SPL TISA*. Ces recettes correspondent au produit de la vente des titres de transport ou de mobilité auprès des usagers sur la base des tarifs arrêtés par l'Autorité Organisatrice.



LA GAMME TARIFAIRE

La gamme tarifaire est structurée classiquement autour de titres occasionnels et d'abonnements : tickets unité, tickets 2 voyages, carnet de 10 voyages, ticket Groupe 10 personnes et abonnements mensuels et annuels

Les abonnements sont déclinés en 3 tranches d'âge : les moins de 26 ans, les 26-59 ans et les plus de 60 ans.

Il existe également des réductions solidaires pour certaines cibles comme

les familles nombreuses qui bénéficient de carnet 10 voyages à coût réduit, les abonnement mensuel réduit pour les demandeurs d'emploi et RSA, les abonnement annuel pour les personnes bénéficiant de la MDPH 80% ainsi qu'une gratuité pour les moins de 4 ans.

La tarification pratiquée actuellement et présentée ci-contre n'a que très peu évoluée (à titre d'exemple le prix du ticket unitaire de 1,30 € était le même en 2013)

| LES TICKETS UNITE                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| <b>TICKET UNITE</b> 1€30                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>TICKET GROUPE</b> 9€00                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>TICKET NAVETTE</b> 0€50                                                                                                                                                                                        |  |  |
| <br>Titre accessible à tous. Valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure.                                                                                                                                      | <br>Réservé aux établissements scolaires, associations, centre de loisirs, clubs, ... Valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure, <b>sans retour</b> pour un maximum de 10 personnes qui voyagent ensemble.    | <br>Titre accessible à tous. Nécessaire pour un trajet simple dans les Citadines en l'absence de tout autre titre de transport |  |  |
| <b>TICKET V-DUO</b> 2€00                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>TICKET FILOBUS</b> 1€30                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <br>Titre accessible à tous. Valable pour 2 trajets dans la même journée pour une même personne avec possibilité d'une correspondance dans l'heure                                                                           | <br>Titre accessible à tous. Valable uniquement pour les services Filobus (Transport A la Demande). <b>Inscription obligatoire</b>                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| LES CARNETS DE 10 TICKETS                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>LIBRE PARCOURS</b> 11€00                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>TARIF REDUIT *</b> 8€30                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <br>Accessible à tous. Chaque ticket est valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure.                                                                                                                          | <br>Réservé aux familles de 3 enfants et plus. Photocopie complète du livret de famille et une photo par membre). Chaque ticket est valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure.                                |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| LES ABONNEMENTS MENSUELS                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>-26 ans</b> <b>LIBERTY *</b> 20€00/mois                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Subventionné</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>PASS *</b> 14€10/mois                                                                                                                                                                                          |  |  |
| <br>Réservé au moins de 26 ans (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.                                        | <br>Réservé aux scolaires bénéficiant de la gratuité sur présentation de la prise en charge. Valable 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.                |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>26 à 59 ans</b> <b>ABO *</b> 29€50/mois                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>AVANTAGE *</b> 10€00/mois                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <br>Réservé aux personnes entre 26 et 59 ans révolus (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.                  | <br>Réservé aux demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA, stagiaire inscrit Pôle Emploi (sur justificatif). Valable 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus. |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>60 ans et +</b> <b>SENIOR *</b> 15€00/mois                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Valable 2 mois</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>ESTIVAL *</b> 14€00                                                                                                                                                                                            |  |  |
| <br>Réservé aux personnes de 60 ans et plus (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.                           | <br>Réservé aux scolaires (qu'ils bénéficient ou non de la gratuité durant l'année scolaire). Valable pendant toutes les vacances d'été, sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.                                |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| LES ABONNEMENTS ANNUELS                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>-26 ans</b> <b>LIBERTY *</b> 180€00                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>60 ans et +</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>PRINTEMPS *</b> 85€00                                                                                                                                                                                          |  |  |
| <br>Réservé au moins de 26 ans (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 12 mois à compter du 1 <sup>er</sup> du mois d'achat (validité glissante), sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.               | <br>Réservé aux personnes de 60 ans et plus (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 12 mois (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.                          |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <b>26 à 59 ans</b> <b>ABO *</b> 265€50                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>EMERAUDE *</b> 85€00                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |
| <br>Réservé aux personnes entre 26 et 59 ans (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 12 mois à compter du 1 <sup>er</sup> du mois d'achat (validité glissante), sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus. | <br>Réservé aux personnes bénéficiaires de la carte MDPH à 80% (photocopie de la carte MDPH. Valable 12 mois (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.              |                                                                                                                                                                                                                   |  |  |

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE VERSÉE PAR L'ETAT

Le syndicat mixte a perçu au titre de l'aide exceptionnelle 2023 de l'Etat en faveur des AOM *un montant de 127.449 €*. Cette aide exceptionnelle de l'Etat vise à répondre aux difficultés d'augmentation des prix de l'énergie et fait suite au dépôt de notre demande du mois d'avril dernier. Le calcul de l'aide s'est fait au prorata des kilomètres effectués grâce aux réseaux de transport en commun, avec une distinction entre les véhicules fonctionnant à l'électricité et au gaz (enveloppe nationale de 80 M€) et les véhicules fonctionnant avec d'autres sources d'énergie, telle que le gazole (enveloppe nationale de 20 M€). *Les subventions ont ensuite été réparties entre les autorités organisatrices de la mobilité locales ayant candidaté.*

# COOPÉRER

# #10



### Nos adhésions



#### Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Le GART accompagne les autorités organisatrices de la mobilité dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Les représentants au sein des instances et de l'Assemblée Générale du GART, à la date du 31 décembre 2023 sont M. Jean DURIEUX (titulaire) et M. Benoît COURTIN (suppléant)



#### Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités

Le syndicat mixte exerce plusieurs compétences : il est maître d'ouvrage de la carte régionale Pass Pass utilisée sur le TER et plusieurs réseaux urbains. HDFM est propriétaire de la marque Pass Pass et garant de l'interopérabilité du support qui permet de voyager sur plusieurs réseaux. Le Syndicat est aussi maître d'ouvrage de la Centrale Pass Pass qui restitue via le site [passpass.fr](https://passpass.fr) l'ensemble des données horaires et tarifaires de l'ensemble des réseaux de transports des Hauts-de-France. Le syndicat anime aussi une stratégie en matière de covoiturage, via la plateforme de mise en relation [passpasscovoiturage.fr](https://passpasscovoiturage.fr)

Les Délégués au sein du comité syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités, à la date du 31 décembre 2023 sont M. Arnaud BEAUQUEL et M. Ghislain ROSIER



#### L'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)

L'agence de développement et d'urbanisme est un outil d'ingénierie territoriale mutualisée participant à la construction collective du territoire. Elle imagine et accompagne avec les collectivités et ses partenaires la Sambre Avesnois de demain.

Le représentant titulaire au sein du conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ADU, à la date du 31 janvier 2023 est Monsieur Arnaud BEAUQUEL



#### L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport public (AGIR)

AGIR Transport est une association Loi 1901, créée par des élus locaux, qui apporte aux collectivités et aux opérateurs indépendants une expertise complète en matière de transport public et de mobilité. Les collectivités et les entreprises adhérentes peuvent prendre des décisions de manière éclairée afin de mieux gérer les mobilités sur leur territoire.

L'Association répond à l'ensemble des besoins des collectivités et des opérateurs indépendants au service d'une mobilité plus durable.

Les représentants au sein des instances et de l'Assemblée Générale d'Agir sont M. Benoît COURTIN (titulaire) et M. Jean DURIEUX (suppléant).



#### Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables

Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables accompagne techniquement les territoires souhaitant mettre en place ou intensifier la dynamique des mobilités cyclables et marchables à travers son réseau d'acteurs, de professionnels et d'utilisateurs. Le syndicat mixte a décidé d'adhérer au club depuis la délibération du 11 décembre 2023.

# Coopération transfrontalière



## La ligne internationale n°41 Maubeuge-Mons

**La ligne internationale n°41 Mons-Maubeuge a fonctionné de 1992 à 2014 sous la responsabilité du Département et de la société belge de transports TEC Hainaut. Pour des raisons administratives et juridiques, cette ligne a été supprimée en juillet 2014 mais le syndicat mixte et TEC Hainaut se sont attelés à la réactiver.**

Après signatures de divers protocoles et conventions avec les autorités de la Région Wallonne et TEC Hainaut, **la ligne internationale est de nouveau en service depuis septembre 2016.** Elle relie la gare SNCF de Maubeuge et la cité scolaire Pierre Forest à la gare SNCB de Mons. Elle propose **6 allers-retours quotidiens** qui compensent l'absence de services ferroviaires entre

ces deux villes.

La réactivation de cette ligne est une véritable aubaine pour les habitants des deux régions. En facilitant les échanges transfrontaliers, **elle renforce les liens culturels, économiques et sociaux** entre la France et la Belgique. Les usagers bénéficient désormais d'une alternative rapide et fiable pour

leurs trajets quotidiens, que ce soit pour des raisons professionnelles, éducatives ou personnelles.

De plus, la ligne n°41 représente un atout majeur pour le **développement touristique de la région**. Les voyageurs peuvent facilement découvrir les richesses historiques et culturelles de Mons et de Maubeuge. Le confort et la régularité des services permettent également d'encourager l'utilisation des transports en commun, contribuant ainsi à une mobilité plus durable.

La ligne internationale n°41 Mons-Maubeuge symbolise **une coopération transfrontalière réussie** et offre une solution de transport indispensable pour les habitants des deux côtés de la frontière. Son succès est le fruit d'un partenariat efficace entre les autorités locales et les opérateurs de transport, et elle continue de jouer un rôle crucial dans la dynamisation de la région.

**La ligne internationale 41 Maubeuge-Mons pèse 7% du budget** d'exploitation du syndicat mixte.



## LES TARIFS

3,90 € le trajet unitaire et un abonnement annuel pour les 18-24 ans, à 12€ par an.

## LES HORAIRES

*Du lundi au vendredi avec 6 allers par jour entre 6h45 et 17h59 au départ de la gare de Maubeuge et 5 retours par jour entre 6h53 et 18h35 au départ de Mons SNCB*

*Le samedi 2 allers à 12h16 et 16h56 au départ de la gare de Maubeuge et 2 retours à 14h42 et 18h35 au départ de Mons SNCB.*

*Détails des horaires et des tarifs accessibles en ligne sur : [www.stibus.fr](http://www.stibus.fr) ou [www.letec.be](http://www.letec.be)*

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 059-255902827-20240904-DEL20\_2024-DE



# M SAMBRE Mobilités

**Imaginons ensemble les mobilités de demain !**

SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS

📍 4 avenue de la Gare - CS 10159 59 605 - Maubeuge Cedex

☎ 03 27 59 60 00    ➡ [www.sambre-mobilites.fr](http://www.sambre-mobilites.fr)

